

DANONE.COMMUNITIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français (SICAV) à 2 compartiments

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

Pages

Consolidant : DANONE.COMMUNITIES

Certification du Commissaire aux comptes	10
Comptes annuels consolidé	17
Bilan Actif	19
Bilan Passif	20
Hors-Bilan	21
Compte de Résultat	22
Règles et méthodes comptables	23
Compartiment : DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG	24
Caractéristiques de l'OPC	25
Compte rendu d'activité	27
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	41
Informations spécifiques	42
Informations réglementaires	44
Comptes annuels	50
Bilan Actif	52
Bilan Passif	53
Hors-Bilan	54
Compte de Résultat	55
Annexes aux comptes annuels	56
Règles et méthodes comptables	57
Evolution de l'Actif net	60
Compléments d'information	61
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	68
Inventaire	69
Annexe(s)	70
Information SFDR	71

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

	Pages
Compartiment : DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3	80
Caractéristiques de l'OPC	81
Compte rendu d'activité	83
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	97
Informations spécifiques	98
Informations réglementaires	100
Comptes annuels	106
Bilan Actif	108
Bilan Passif	109
Hors-Bilan	110
Compte de Résultat	111
Annexes aux comptes annuels	112
Règles et méthodes comptables	113
Evolution de l'Actif net	116
Compléments d'information	117
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	124
Inventaire	125
Annexe(s)	126
Caractéristiques de l'OPC (suite)	127
Information SFDR	129

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Matthias Bourdais

Société	Fonction	Représente
DANONE COMMUNITIES	Directeur Général	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Henri Bruxelles

Société	Fonction	Représente
DANONE SA	Membre du Comité Exécutif	DANONE SA
DANONE COMMUNITIES*	Représentant permanent	DANONE SA
AGUAS DE ORIGEN	Président	
AGUAS DE ORIGEN	Director Titular	
AGUAS DANONE DE ARGENTINA	Président	
AGUAS DANONE DE ARGENTINA	Director Titular	
BAGLEYLATINOAMERICA S.A.	Administrateur	
FONDS DANONE POUR L'ECOSYSTEME	Président du Conseil d'administration	
FONDS DANONE POUR L'ECOSYSTEME	Membre du Conseil d'administration	
ZYWIEK ZDROJ S.A.	Member of the Supervisory Board	
DANONE PROBIOTICS PTE LTD	Director	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Antoine Bernard de SAINT-AFFRIQUE

Société	Fonction	Représente
DANONE SA	Administrateur et Directeur Général	
DANONE COMMUNITIES	Administrateur et Président du Conseil d'administration	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Fabrice De Sousa

Société	Fonction	Représente
DANONE COMMUNITIES *	Directeur Général	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Emmanuel Faber

Société	Fonction	Représente
DANONE COMMUNITIES *	Président du Conseil d'administration	
SOCIETE DE GESTION DE LA BASTIDE	Gérant	
NAANDI COMMUNITY WATER SERVICES PRIVATE LTD *	Vice-Président	
NAANDI COMMUNITY WATER SERVICES PRIVATE LTD *	Représentant permanent	FPS DANONE COMMUNITIES
GRAMEEN DANONE FOODS LIMITED *	Représentant permanent	Danone Asia PTE Ltd
SOCIETE IMMOBILIERE DE SARRIANS	Gérant Associé	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Bertha Xochitl Galvez Ruiz

Société	Fonction	Représente
DANONE COMMUNITIES *	Administrateur	
IMPULSO SOCIAL HOD S.A.P.I. DE C.V. *	REPRESENTANT PERMANENT	FPS DANONE COMMUNITIES

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Valérie MAZON

Société	Fonction	Représente
DANONE COMMUNITIES	Administrateur et Directeur Général Délégué	
LA LAITERIE DU BERGER SA	Administrateur	
GRAMEEN DANONE FOODS LTD	Représentant permanent	FPS DANONE COMMUNITIES
UV+SOLAIRE	Représentant permanent	FPS DANONE COMMUNITIES

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Muhammad Yunus

Société	Fonction	Représente
DANONE COMMUNITIES	Administrateur et Vice-Président	
GRAMEEN DANONE FOODS LIMITED	Représentant permanent	GRAMEEN KALYAN
GRAMEEN VEOLIA WATER LTD	Président	
GRAMEEN CALEDONIAN COLLEGE OF NURSING	Président	
YUNUS CENTRE	Président	
GRAMEEN GREEN CHILDREN EYE-CARE HOSPITAL	Président	
GRAMEEN DANONE FOOD LTD	Président	
GRAMEEN INFORMATION HIGHWAYS LTD	Président	
GRAMEEN STAR EDUCATION LTD	Président	
GRAMEEN IT PARK LTD	Président	
GRAMEEN SOFTWARE LTD	Président	
GRAMEEN CAPITAL MANAGEMENT LTD	Président	
GRAMEEN KNITWEAR LTD.	Président	
GRAMEENSHIKKHA	Président	
YUNUS FOUNDATION	Président	
GRAMEEN SHAKTI	Président	
GRAMEENKALLYAN	Président	
GRAMEEN COMMUNICATIONS	Président	
GRAMEENCYBERNET	Président	
GRAMEENSHAMOGREE	Président	
GRAMEEN TELECOM	Président	
GRAMEENUDDOG	Président	
GRAMEENMOTSHO (FISHERIES)OPASUSAMPAD (LIVESTOCK) FOUNDATION	Président	
GRAMEEN FUND	Président	
GRAMEENKRISHI (AGRICULTURE) FOUNDATION	Président	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable

Modalités d'exercice de la Direction Générale (article L. 225-51-1 du Code de commerce)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration
Monsieur Antoine Bernard de SAINT-AFFRIQUE

Vice-Président du Conseil d'Administration
Monsieur Muhammad YUNUS

Directeur Général
Monsieur Matthias BOURDAIS

Directeur Général Délégué
Madame Valérie MAZON

Administrateurs
Monsieur Muhammad YUNUS
Madame Valérie MAZON
Danone SA représentée par Monsieur Henri BRUXELLES

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Stéphane COLLAS

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 9 mars 2022

- Administration de la Société :
 - Choix du mode d'administration ;
 - Situation des mandats des administrateurs (et éventuellement renouvellement de mandat et/ou nomination d'administrateurs) ;
 - Démission de Madame Corinne Bazina de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
 - Nomination de Madame Valérie Mazon aux fonctions de Directeur Général Délégué.
- Exposé de la politique de gestion ;
- Etablissement de l'inventaire et examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Conventions dites « réglementées » visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la tenue des réunions par visioconférence adopté le 11 février 2021 ;
- Préparation des rapports du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire ;
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire :
 - Approbation des comptes de l'exercice ;
 - Ratification du transfert du Siège social.

Conseil d'Administration du 14 octobre 2022

- Administration de la Société :
 - Démission de Monsieur Fabrice de Sousa de ses fonctions de Directeur Général ;
 - Nomination de Monsieur Matthias Bourdais aux fonctions de Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 9 mars 2023

- Administration de la Société :
 - Situation des mandats des administrateurs
 - Renouvellement du mandat d'Administrateur de la Société Danone SA.
- Exposé de la politique de gestion ;
- Etablissement de l'inventaire et examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Conventions dites « réglementées » visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Préparation des rapports du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

DANONE.COMMUNITIES

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DANONE.COMMUNITIES constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

DANONE.COMMUNITIES

Société d'Investissement à Capital Variable

90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 14 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels consolidé

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **-221 667,51 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **-208 014,40 EUROS**.

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	73 944 717,05	87 436 158,37
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	73 944 717,05	87 436 158,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	68 276 616,05	81 839 078,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	5 668 101,00	5 597 080,20
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 016,50	2 016,50
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 016,50	2 016,50
COMPTES FINANCIERS	106 219,40	5 702 985,48
Liquidités	106 219,40	5 702 985,48
TOTAL DE L'ACTIF	74 052 952,95	93 141 160,35

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	74 244 695,37	86 972 152,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	913 192,21	618 820,96
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 044 048,00	381 954,63
Résultat de l'exercice (a, b)	-208 014,40	-264 745,84
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	73 905 825,18	87 708 182,74
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	70 229,35	5 432 977,61
Opérations de change à terme de devises		
Autres	70 229,35	5 432 977,61
COMPTES FINANCIERS	76 898,42	
Concours bancaires courants	76 898,42	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	74 052 952,95	93 141 160,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	983,39	
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 481,98	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 317,47	
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	18 782,84	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	565,22	107,07
Autres charges financières		
TOTAL (2)	565,22	107,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	18 217,62	-107,07
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	239 885,13	223 652,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-221 667,51	-223 759,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	13 653,11	-40 986,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-208 014,40	-264 745,84

DANONE.COMMUNITIES (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV DANONE COMMUNITIES est constitué de 2 compartiments :

- DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG
- DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG
(SICAV)
FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compartiment

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG **un compartiment de la SICAV DANONE.COMMUNITIES**

Code ISIN : (C/D) FR0010439935

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français
Cette SICAV est gérée par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant à DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large (produits de taux et actions) en adoptant une démarche socialement responsable et contribuez au développement d'entreprises solidaires.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée supérieure à l'€STR capitalisé +1 %, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. De plus, le compartiment favorise le développement d'entreprises solidaires en investissant, par le biais d'un fonds professionnel spécialisé (FPS), dans des entreprises à caractère social notamment localisées dans des pays émergents.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion socialement responsable, flexible et de conviction qui lui permet de s'exposer à une diversité de classes d'actifs (actions, obligations, produits monétaires) tout en répondant aux principes de l'investissement socialement responsable, qui se caractérisent par l'intégration de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) en complément des critères financiers traditionnels dans le processus d'analyse et de sélection des valeurs.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection de ces titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

A titre indicatif, les critères ESG peuvent être : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme pour la dimension environnementale ; la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

Le compartiment met en œuvre une stratégie fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

L'univers d'investissement du compartiment est composé : 1/ de produits de taux (entre 60% et 100% de l'actif net) émis par des Etats, des émetteurs privés et publics principalement européens et internationaux (dans la limite de 10%) dont la notation sera au minimum "investment grade" (la notation "Investment Grade" au sens des agences de notation correspond à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poor's et/ou allant de Aaa à Baa3 dans celle de Moodys et/ou allant de AAA à BBB- dans celle de Fitch ratings ou le rating médian dans le cas où les titres ont plusieurs notes) grade" et à hauteur maximum de 10% des titres émis par des émetteurs privés et publics dont la notation sera High Yield à caractère spéculatif (avec une notation allant BB+ à B- dans l'échelle de notation Standard & Poor's et/ou allant de Ba1 à B3 dans celle de Moodys et/ou allant de BB+ à B- dans celle de Fitch ratings ou le rating médian dans le cas où les titres ont plusieurs notes) ; 2/ d'actions internationales (entre 0 et 30% de l'actif net) y compris les actions des pays émergents dans la limite maximum de 10%.

L'indice composite suivant peut être utilisé comme proxy afin de calculer la note ESG moyenne pondérée de cet univers d'investissement, : 10% MSCI WORLD + 5% MSCI EMERGING MARKETS + 55% BLOOMBERG EURO AGGREGATE + 5% BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE + 5% ICE BOFA BB-B EUROPEAN CURRENCY HIGH YIELD CONSTRAINED INDEX HEDGED + 10% ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX.

Le compartiment met en place une gestion flexible qui consiste à adapter la composition du portefeuille aux mouvements des marchés financiers en prenant des positions stratégiques et tactiques sur ces différentes classes d'actifs (entre 60 et 100 % pour les produits de taux et entre 0 et 30 % pour les actions). En complément, entre 5 et 10 % de l'actif net du compartiment sont investis dans des entreprises solidaires agréées à travers notamment d'un fonds professionnel spécialisé (FPS danone.communities).

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 6.

L'exposition au risque de change pourra varier dans une fourchette allant de 0% à 30% de l'actif net.

Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Les OPC détenus bénéficient d'un label ou respectent les contraintes d'un tel label et respectent l'approche centrale de la doctrine AMF 2020-03. L'approche extra-financière de ces OPC labellisés ISR peut être différente de celle d'Amundi.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le compartiment est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvestis et/ou redistribués sur décision de la SICAV.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de cette SICAV reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2022

Au mois de janvier, le rythme de la reprise a ralenti tant aux Etats-Unis qu'en Europe et dans certaines économies émergentes, principalement du fait des restrictions entraînées par la diffusion du variant Omicron. Dans la plupart des pays, l'inflation a touché de nouveaux points hauts, conduisant notamment la Réserve fédérale américaine à pré-annoncer un resserrement monétaire plus rapide qu'attendu quelques semaines auparavant. Les marchés d'actions ont nettement consolidé. Sur les marchés obligataires, les rendements à long terme ont progressé. Les marchés de taux ont été marqués en janvier par une hausse des rendements obligataires et un aplatissement des courbes de taux. L'inflation a continué de surprendre à la hausse. Les banques centrales ont durci le ton. La Fed s'est déclarée prête à agir rapidement face aux pressions inflationnistes. Le marché du travail US est tendu. Le taux de chômage baisse depuis six mois consécutifs pour l'ensemble des catégories de la population. Les perspectives d'amélioration restent bonnes : les offres d'emploi sont proches d'un niveau record. La Fed anticipe de monter les taux au moins trois fois cette année et de réduire la taille de son bilan. Jérôme Powell a souligné qu'il existe une certaine marge de manœuvre pour augmenter les taux d'intérêt sans menacer le marché du travail. Par ailleurs, les niveaux élevés d'inflation dans la zone euro vont également donner des arguments aux membres « faucons » du conseil des gouverneurs de la BCE pour monter les taux. Le premier mois de l'année se solde par une baisse assez marquée de -4.6% pour le MSCI World AC. Les séances auront été animées suite à la décision de la Fed d'accélérer son plan de retrait du soutien à l'économie. Les incertitudes sur l'intensité de ce retrait se sont aussi combinées à la crise ukrainienne et à l'impact d'Omicron sur la croissance économique. Cela s'est traduit par une contreperformance notable du marché américain (-5.7%). A part le marché britannique (+1.8%), plus défensif, l'ensemble des régions ressortent dans le rouge : le Japon (-5.0%), le Pacific ex Japan (-3.7%) la zone euro (-3.6%), les émergents (-1.8%). Au sein des émergents, le Latam a profité (+4.0%) du rebond des matières premières, mais la Russie a chuté à cause des tensions géopolitiques (-6.6%). En Europe au niveau sectoriel, l'Energie (+12.7%) et les Financières (+4%) ressortent grandes gagnantes, alors que la technologie (-12.6%), les industrielles (-8.4%) et la santé (-5.7%) terminent en bas de classement. Plus généralement, les valeurs Value montent de +2.6%, alors que les valeurs de croissance baissent de -8.8%. La différence est moins marquée entre cycliques (-3.6%) et défensives (-2.4%), ce qui laisse penser que ce recul général correspond plus pour l'instant à un repricing de la croissance qu'à une franche défiance sur la pérennité du cycle. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro (l'Italie, l'Espagne et le Portugal) compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour ». Nous avons renforcé notre exposition sur les obligations souveraines chinoises compte tenu d'une politique monétaire orientée vers plus d'assouplissement, à l'inverse ce que nous constatons dans les pays développés. En terme de diversification, nous conservons notre surexposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations euro d'émetteurs privés de qualité, notation Investissement Grade, en lien avec les achats de la BCE et dans un objectif de recherche de rendement. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement constructif en zone Euro sur le secteur financier via les assurances. Pour l'Europe, nous avons aussi un biais positif sur le secteur des ressources naturelles et nous avons pris nos bénéfices sur le secteur bancaire. Nous avons initié une surpondération sur le secteur de la technologie européenne qui est revenu à des niveaux de valorisation plus raisonnables tout en ayant une croissance de ses bénéfices élevée. Nous restons prudents sur le secteur de l'alimentation dont les résultats pourraient souffrir de l'inflation forte des prix de matière première. Focus Boissons : Les entreprises du secteur des boissons doivent faire face à trois grandes tendances : - Un renforcement réglementaire, notamment sur la prévention de l'alcoolisme, les nouvelles taxes sur les boissons gazeuses et le sucre et réglementations sur les plastiques ; - Une croissance démographique (10 milliards d'habitants en 2050) qui va exacerber la concurrence pour l'eau, notamment en Afrique et en Asie alors que l'industrie de la boisson (alcool et non-alcool) est un important utilisateur d'eau ; - Le changement climatique qui pourrait réduire considérablement le rendement des cultures à long terme, surtout pour les vignes et pourrait également exacerber les pressions sur l'eau, notamment avec une augmentation des zones en stress hydrique.

Février 2022

Les indicateurs économiques publiés en février ont fait état d'une amélioration de l'activité, tant aux Etats-Unis qu'en zone euro, en raison du reflux de l'épidémie de COVID-19. L'inflation, cependant, a atteint de nouveaux points hauts. Surtout, au cours des derniers jours du mois, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venu ajouter un très important facteur d'incertitude. Sur les marchés, le début de ce conflit a entraîné une baisse des actions

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

et des rendements obligataires, à l'inverse des tendances observées en début de mois. En février, le marché des taux au niveau mondial a connu une tendance mitigée. La première moitié du mois a enregistré de nouveaux sommets atteints par les rendements obligataires, avec des taux 10 ans allemands passant de niveaux stables à environ 0,3% et des taux 10 ans américains passant de 1,8% à des niveaux supérieurs à 2%. En deuxième partie de mois, l'escalade des tensions géopolitiques a conduit à une stabilisation dans un premier temps puis au retour brutal des rendements obligataires proches des niveaux de départ dans les derniers jours de février, suite à l'invasion de l'Ukraine. La courbe des taux américaine s'est globalement aplatie en février, principalement sous l'impulsion de mouvements à long terme, tandis que la plupart des révisions des anticipations des taux directeurs ont eu lieu dans la zone euro. Suite aux événements géopolitiques récents, le message de la dernière communication de la BCE indique une approche plus prudente dans le calibrage de la normalisation des politiques. La Fed, au contraire, s'est montrée plus disposée à maintenir les hausses de taux prochainement, comme annoncé au cours des mois précédents. La volatilité des taux et les tensions géopolitiques ont conduit à une activité plus modeste sur le marché primaire « Investment Grade », principalement concentrée sur les financières et les émetteurs notés A représentant environ la moitié des volumes globaux. Sur le marché primaire « High Yield », l'activité était très faible, avec seulement une nouvelle émission au cours du mois. Février 2022 : Second mois de baisse. Le conflit en Russo-Ukrainien est le fait majeur du mois. Le mois avait plutôt bien commencé en réaction aux publications de résultats des sociétés, mais les marchés ont baissé à partir du 10 Février quand les américains ont prévenu d'une invasion imminente russe de l'Ukraine. Sur le mois, le MSCI World AC baisse de -2.7%. Par région : l'Europe (-3.2%), les Etats-Unis (-3.1%), les émergents (-2.5%), le Japon (-1.2%) et le Pacific ex Japon (+0.2%). La baisse a été plus marquée en zone euro (-5.3%), notamment en Allemagne (-7.3%). La Suède a aussi été bien affectée (-7.1%). A noter la bonne résistance du marché suisse (-1.9%), plus défensif, et surtout du Royaume-Uni (+0.3%), exposé aux matières premières et extériorisant un rendement élevé. Evidemment, au sein des émergents, la zone EMEA (-6.3%) a été durement touchée, à commencer par la Russie (-36%), mais la Pologne (-10%) a aussi bien baissé. En Europe, les valeurs cycliques (-4.9%) ont plus baissé que les défensives (-0.4%) alors que les valeurs Value ont fait jeu égal avec les valeurs de croissance (-3.2%). Par secteurs, les financières ont le plus accusé le coup (-8.1%), suivi par la consommation discrétionnaire (-7.4%). Viennent ensuite la technologie (-4%) et les industrielles (-3.3%). L'énergie amorti le choc (-1.5%) et trois secteurs ressortent en positif : la santé (0%), les matériaux de base (+0.4%) et les services publics (+1.9%). Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal et nous avons réduit notre surexposition sur l'Italie, compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour ». Nous maintenons une position à la hausse des rendements souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises. Dans un souci de prudence nous avons réduit nos investissements obligataires en euro d'émetteurs privés de qualité, notation Investissement Grade et adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur cette classe d'actif. Nous sommes négatifs sur les marchés actions et avons réduit fortement notre position en actions de la zone euro compte tenu de la crise en Ukraine tout en augmentant nos diversifications géographiques. Focus Secteur : Equipements électriques L'électrification de l'économie nécessaire à la transition énergétique donne au secteur un rôle central dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur a un rôle clé à jouer pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que pour le développement et l'accès aux énergies bas-carbone. Cet enjeu d'une meilleure efficacité énergétique auquel le secteur peut répondre s'illustre également dans les solutions qu'il peut proposer au secteurs du bâtiment. Les bâtiments représentent 40% de la consommation d'énergie et environ 1/3 des émissions de gaz à effets de serre dans le monde. Les technologies développées des équipementiers électriques permettent une meilleure maîtrise et un meilleur pilotage des consommations, ils améliorent la gestion quotidienne des bâtiments à travers des solutions de supervision et de gestion globale, et peuvent ainsi participer aux efforts nécessaires pour optimiser l'utilisation des ressources. Les leaders du secteur s'impliquent également dans l'amélioration de la transparence environnementale de leurs produits et dans l'éducation de leurs clients pour une meilleure prise de conscience. La réduction de l'impact environnemental est un enjeu commun à l'ensemble des entreprises du secteur, quelles que soient leurs spécificités. Aussi le secteur présente des enjeux environnementaux et sociaux au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Mars 2022

En mars, les effets de la guerre en Ukraine ont commencé à se faire sentir sur la conjoncture économique de la zone euro, beaucoup moins sur celle des Etats-Unis. L'inflation a poursuivi sa hausse, portée par l'envolée

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des prix de l'énergie et sa diffusion graduelle à d'autres secteurs et aux anticipations. La plupart des banques centrales ont confirmé, par des actions ou par des annonces, la tendance au resserrement monétaire. Sur les marchés, les rendements obligataires ont beaucoup progressé et les actions ont rebondi, réduisant leur baisse depuis le début de l'année. Le marché des taux a été marqué en mars par une forte hausse des taux souverains. L'écart entre les rendements des obligations d'État américaines à court et à moyen terme s'est fortement contracté ces dernières semaines. Le durcissement de ton des banquiers centraux a incité les investisseurs à anticiper davantage de hausses de taux. La flambée des prix du pétrole, des matières premières et des denrées alimentaires accroît les pressions sur l'inflation. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Le président Powell a été clair sur sa détermination à tout faire pour faire baisser l'inflation : le FOMC veut des conditions de financement moins accommodantes et veut permettre à la demande de mieux s'aligner sur l'offre. De son côté, la BCE réitère sa volonté de normaliser sa politique monétaire malgré le risque que la guerre en Ukraine pèse sur sa croissance. La réduction de son programme d'achat d'actifs a été accélérée. Dans cet environnement, on doit noter la performance positive des obligations d'entreprises portée par l'espoir d'une guerre courte entre la Russie et l'Ukraine. Le mois de mars a été marqué par la guerre en Ukraine, une forte hausse de l'inflation et une première hausse de taux de la part de la Fed depuis 2018. Les prix du pétrole ont été assez volatils. Le MSCI Monde AC reprend 2.3% et ne baisse plus que de -5.1% depuis le début de l'année. Le rebond profite à l'Amérique Latine (5.8%), au Pacific hors Japon (+4.2%), au Japon (+3.9%), aux Etats-Unis (+3.4%), à la Suisse (+1.5%) et au marché britannique (+1.3%). La zone euro (-0.8%) fait moins bien. Par secteur, en Europe, l'Energie l'emporte encore (+5.4%) avec la santé (+5.5%). Suivent à bonne distance, les services de communication (+1.4%), la technologie (+1.3%), les matériaux (+1%) et les financières (+0.9%). La consommation discrétionnaire (-6.2%) ferme la marche. Le rebond profite marginalement aux valeurs de croissance (+0.8% contre 0% pour les valeurs dites « value »). En revanche depuis le début de l'année le style Value (-0.8%) l'emporte largement sur les valeurs de croissance (-11%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et dans une moindre mesure l'Italie, compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour ». Nous maintenons une position à la hausse des rendements souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises qui devraient profiter de la politique monétaire accommodante de la PBoC. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). La correction due au conflit ukrainien a ramené la valorisation des marchés actions à de niveaux intéressants. Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Secteur Immobilier : Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris en 2015 a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Avril 2022

Le conflit russo-ukrainien a continué, en avril, de peser sur l'économie mondiale via divers canaux, à commencer par les prix de l'énergie. L'activité en a été davantage affectée en Europe qu'aux Etats-Unis. Les restrictions dues à la politique zéro COVID en Chine ont constitué un autre facteur négatif. L'inflation a atteint de nouveaux points hauts, contribuant à accélérer encore les perspectives de resserrement monétaire. Sur les marchés, la hausse des rendements obligataires s'est poursuivie tandis que les actions ont reculé. Le mois d'avril a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires sur l'ensemble de la courbe et un élargissement des spreads périphériques. L'inflation a grimpé en flèche. En mars, l'inflation a atteint 8,5% aux États-Unis et 7,4% dans la zone euro. Les banquiers centraux ont durci leur position. La Fed veut resserrer les conditions de financement pour ralentir la demande alors que l'économie américaine est en surchauffe. Certains membres du conseil des gouverneurs de la BCE ont annoncé une possible fin du programme de rachat d'actifs dès le début du troisième trimestre pour une hausse des taux dès le mois de Juillet. Cependant, la BCE est coincée dans une situation impossible : l'inflation dans la zone euro est principalement due à la hausse des coûts de l'énergie et la banque centrale dispose de peu d'« outils » pour lutter contre les coûts liés à l'inflation sans nuire à la croissance. Les pays périphériques de la zone euro ont sous-performé en raison des risques pesant la croissance et du moindre soutien de la BCE. Nouveau recul des marchés d'actions (le MSCI World AC baisse de -6,7%) après un rebond en mars. Le mois d'avril aura été principalement marqué par une forte hausse des taux longs qui aura pesé sur les valeurs de croissance. La priorité des banques centrales de lutter contre l'inflation a aussi pesé sur les valeurs plus cycliques. Au niveau mondial, les valeurs de croissance auront reculé de -2,5% sur le mois contre une stabilité pour les valeurs Value. Avril s'inscrit dans la poursuite du mouvement de remontée des rendements du mois précédent, en lien avec les Banques Centrales qui semblent de plus en plus pressées de resserrer leurs politiques monétaires. Nous conservons donc une sensibilité du portefeuille légèrement inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et nous sommes passés neutres sur l'Italie. Nous maintenons notre sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour » pour compenser. Enfin, nous avons toujours une position à la hausse des rendements courts souverains US. Dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Focus sur le secteur des Constructeurs automobiles et équipementiers : L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de l'électrification, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur.

Mai 2022

Au cours du mois de mai, la reprise économique post-COVID a continué de s'affaiblir, quoiqu'à des rythmes divers suivant les grandes régions du monde. Les fortes pressions inflationnistes, exacerbées par le conflit russo-ukrainien et les confinements chinois, pèsent en effet sur le revenu réel des ménages et la confiance. Elles continuent également d'entraîner des actions, annonces et anticipations de resserrement monétaire de plus en plus rapide. Sur les marchés, les actions ont connu un recul limité, tandis que les rendements obligataires ont augmenté en zone euro et se sont stabilisés aux Etats-Unis. Les taux ont augmenté dans la zone euro et se sont stabilisés aux États-Unis en mai. Les investisseurs restent très sensibles à l'évolution de l'inflation et de la croissance. L'inflation a atteint un sommet historique en mai dans la zone euro alors que l'inflation américaine semble avoir atteint un pic. L'inflation demeure la priorité des banques centrales. Ainsi, la Fed a confirmé sa volonté de contenir les pressions inflationnistes et la BCE a renforcé sa position. Christine Lagarde a jugé probable une hausse des taux dès juillet en indiquant que la première hausse des taux en zone euro pourrait intervenir "quelques semaines" après la fin des achats nets d'actifs. Ce scénario a été confirmé par le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau. La dette des entreprises continue de sous-performer la dette sans risque. L'activité sur le marché primaire reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés. Le mois avait plutôt mal commencé dans la foulée du mois d'avril.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Mais un rebond a pris forme vers la mi-mai, porté par des espoirs de pic d'inflation aux Etats-Unis et un retour des taux à 10 ans aux Etats-Unis sous les 3%. Au total sur le mois, le MSCI World AC finit sur une baisse de seulement -0.5%. Des performances sont assez proches les unes des autres au niveau régional : Europe (-1%), Etats-Unis (-0,4%), Marchés Emergents (-0,5%), Japon (+0,9%) ; seul le Pacific-ex-Japan est en recul un peu plus marqué (-1,7%). Le mouvement de remontée des rendements a perduré au mois de mai, en lien avec des chiffres d'inflation toujours très forts et des Banques Centrales qui affirment d'autant plus leur volonté de resserrer fortement leurs politiques monétaires. Nous conservons donc une sensibilité du portefeuille légèrement inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et nous restons neutres sur l'Italie. Nous maintenons notre sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour » pour compenser. Enfin, nous avons toujours une position à la hausse des rendements courts souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises qui devraient profiter de la politique monétaire accommodante de la PBoC, à l'inverse de celle des autres Banques Centrales. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons gardé une position neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions est revenu à de niveaux que nous jugeons plus en ligne avec la contexte macro-économique. Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Focus sur le secteur des Produits Alimentaires : L'industrie alimentaire est non seulement exposée à de nombreux défis ESG au sein de sa supply chain, mais doit également maîtriser des risques clés liés à la qualité des aliments, à la sécurité alimentaire et à sa contribution aux résultats mondiaux en termes de santé et nutrition. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), plus de 13% de la population mondiale est en situation d'obésité, et le surpoids et l'obésité tuent plus de personnes que le sous poids. Les entreprises sont confrontées à de nouveaux défis comme l'augmentation des taxes sur la nourriture malsaine pour encourager l'achat de meilleurs produits, la labélisation nutritionnelle, et la réglementation de la publicité promouvant des produits alimentaires malsains destinés aux enfants. Mais il y a aussi des opportunités de marché comme l'intérêt croissant des consommateurs pour des produits plus sains - biologiques ou à base de plantes - ou encore l'élimination d'ingrédients artificiels.

Juin 2022

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier. La dernière semaine de juin a été marquée par un recul significatif des taux. Le 10 ans américain clôture le mois à 2,8% et le 10 ans allemand à 1,2%. Les investisseurs craignent un ralentissement brutal de la croissance. En effet, l'inflation dans la zone euro et aux États-Unis a atteint un nouveau sommet, exacerbée par la guerre en Ukraine et la politique zéro-Covid en Chine. Et les banques centrales sont déterminées à durcir leur politique monétaire face à ces niveaux records d'inflation. Les spreads des pays périphériques continuent de se resserrer portés par les espoirs d'un outil anti-fragmentation. En parallèle, Les craintes sur la croissance alimentent une sous-performance sur le marché du crédit. L'activité sur le marché primaire du HY reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés. Le mois de juin est encore un mois de correction des marchés. Le MSCI World AC cède -7,6% sous l'effet d'un nouvel élan de hausse des taux longs qui sont passés de 2,85% au 31 mai à 3,0% au 30 juin après être montés jusqu'à 3,48%. Les Etats-Unis (-8,4%), qui y sont sensibles, en ont souffert. A l'inverse, les émergents (-5,1%), et notamment le marché chinois (+5,8%), ont le mieux résistés grâce à des espoirs d'amélioration de la conjoncture chinoise, de même que le Japon (-2,9% en devise locale) qui profite pour l'instant d'un Yen faible. La zone euro (-9,3%) n'a pas profité de ces éléments mais a en revanche souffert de sa dimension cyclique alors que les risques de récession augmentent. Le marché britannique (-5,4%) continue de faire mieux. En Europe, les cycliques (-9,7%) continuent de sous-performer les défensives (-4,9%) et les valeurs Value (-9%) sous-performent celles liées à la croissance (-6,5%) à contre-courant des derniers mois. En termes de secteurs, si la technologie continue de souffrir (-11,4%), l'immobilier (-17,9%) est le secteur

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

le plus touché ce mois-ci. L'énergie (-10,3%) et les matériaux (-15,3%) font l'objet de prises de profits significatifs. Les financières résistent mieux (-8,3%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous conservons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).

Juillet 2022

Le mois de juillet a été marqué, dans les grandes économies avancées, par des chiffres d'inflation toujours plus élevés, par de nouveaux signes de ralentissement de la croissance et par de fortes hausses de taux directeurs de part de la BCE comme de la Réserve fédérale américaine. En Chine, toujours au prise avec les conséquences de sa politique zéro COVID, la croissance a déçu au second semestre. Dans les autres économies émergentes, l'inflation est, en général, restée élevée, conduisant plusieurs banques centrales à relever leurs taux. Sur les marchés, les actions ont rebondi tandis que les rendements des obligations des grands pays développés se sont repliés. Le mois de juillet a été marqué par un recul significatif des taux souverains et un niveau de volatilité élevé, reflétant les craintes des investisseurs sur la croissance. Le taux allemand à 10 ans a chuté à 0.9%, enregistrant une baisse de 61bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 2.7% enregistrant un recul de 38pb. Les perspectives de croissance mondiale sont revues à la baisse. L'inflation et la guerre en Ukraine vont peser sur l'activité notamment aux Etats-Unis et en Europe. De plus, le ralentissement sera exacerbé par le durcissement des politiques monétaires. Les banques centrales ont continué de prendre des mesures agressives pour calmer l'inflation. Le FOMC a procédé à une deuxième hausse consécutive des taux de 75 points de base portant la fourchette cible des taux à 2,25-2,5%. La BCE a relevé son taux de dépôt de 50pb à 0%. Les banques centrales demeurent très préoccupées par l'inflation et reste déterminées à poursuivre la hausse des taux pour ralentir la demande. Le mois de juillet a été marqué par un rebond des marchés d'actions. Le MSCI World AC a bondi de 6,9% sous l'effet du repli des taux longs (le 10 ans américain est passé de 3,02% à 2,67% au 31 juillet). Les Etats-Unis (+9,2%), très sensibles aux taux, ont particulièrement bien performé. Les émergents (-0,3%), et notamment le marché chinois (-9,9%) ont souffert. Le Japon (+4,0% en devise locale) a quant à lui continué de profiter de la faiblesse de sa devise, même si celle-ci s'est appréciée fortement en fin de mois. La zone euro (+7,2%) a elle aussi suivi la tendance haussière. Le marché britannique (+3,4%) a continué son ascension. Les marchés européens ont été tirés par les valeurs cycliques (+7,8%) qui ont surperformé les défensives (+3,5%). Les valeurs de croissance (+9,7%) ont de leur côté surperformé les valeurs Value (+2,4%). En termes de secteurs, la technologie (+15,1%) et l'immobilier (+12,6%) ont profité de la baisse des taux longs. L'industrie (+12,3%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (+10,9%) ont aussi vu un regain d'intérêt de la part des investisseurs. Seul les télécoms (-0.9%) affichent une performance négative ce mois-ci. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé une position neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons plus en ligne avec la contexte macro-économique, même si les pressions à la baisse sur l'activité restent un facteur de risque élevé. En relatif, la Chine et les Etats-Unis nous semblent plus immunes à la crise Russo-Ukrainienne que la zone euro qui voit son économie et son approvisionnement énergétique impactée. En ce sens, nous maintenons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Focus sur le Secteur pétrolier et gazier : Le secteur pétrolier est de loin le plus controversé en matière de transition énergétique. Il catalyse l'attention des ONG engagées sur le climat puisqu'excepté le charbon il fournit toutes les énergies fossiles qui une fois brûlées par le reste de l'économie émettent plus de la moitié des émissions de CO2 d'origine humaine. Réduire cette partie des émissions qui est sous les projecteurs ne relèvent donc pas que des entreprises pétrolières mais principalement des activités consommant ces énergies fossiles, aux premier rangs desquelles sont le transport routier, l'utilisation des habitations, l'industrie ainsi que les transports aériens et maritimes. Cependant, les

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

entreprises pétrolières gardent un rôle central dans la transition énergétique en agissant sur deux niveaux :

- Réduire leurs émissions de carbone et de méthane générées directement dans le cadre de leur activité, qui représentent à elles seules plus de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- Changer structurellement leur modèle économique en accord avec la nécessité pour l'économie de sortir de sa dépendance aux énergies fossiles, ce qui implique de remplacer progressivement leur activité de provision d'énergies fossiles par la provision d'énergies bas carbone. En plus des émissions de gaz à effet de serre, les sociétés pétrolières ont aussi d'autres impacts environnementaux substantiels tels que la pollution des eaux et sols engendrée par les fuites de pétrole très fréquentes, pouvant dégrader fortement les habitats naturels. Ces entreprises exploitant les ressources pétrolières des pays, leurs liens financiers avec les gouvernements sont étroits, faisant de ce secteur un des plus à risque en termes de corruption, notamment dans les pays émergents. Enfin, extraire et manipuler des hydrocarbures qui sont inflammables est une activité particulièrement à risque, la sécurité des employés est donc aussi un sujet d'attention particulier pour ce secteur.

Actualité de l'Agence Française de Développement (AFD) : Classées au 4e rang des pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes au cours des 20 dernières années, les Philippines sont de plus en plus exposées aux cyclones, aux inondations, aux glissements de terrain, aux sécheresses graves et aux vagues de chaleur, qui touchent jusqu'à 60% du territoire et 74% de ses 108 millions d'habitants. Selon le 6e rapport d'évaluation du GIEC publié en 2021, les phénomènes météorologiques extrêmes continueront à augmenter en fréquence et en intensité jusqu'à la fin du siècle. Depuis l'Accord de Paris, le groupe AFD a apporté 30 milliards d'euros de financements climatiques, dont 7 milliards d'euros pour l'adaptation. Aux Philippines, l'action climatique est au cœur des activités de l'AFD : À travers un prêt-programme d'adaptation de 250 millions d'euros mobilisé fin 2021, le groupe AFD met en œuvre l'objectif renforcé de la France de 6 milliards d'euros de financements climat par an, dont un tiers consacré à l'adaptation, précise Laurent Klein, directeur de l'agence AFD aux Philippines. (Source : www.afd.fr).

Août 2022

L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales continuent de communiquer sur la priorité donnée à la lutte contre l'inflation, même si cela doit freiner encore davantage la croissance. La Chine, pour sa part, continue de subir les effets de sa politique anti-COVID et des difficultés de son secteur immobilier. Au cours du mois d'août, les actions ont baissé alors que les rendements obligataires sont remontés après leur baisse de juillet. Le marché des taux continue d'enregistrer une très forte volatilité. Après un mois de juillet marqué par un recul significatif des taux souverains, les taux en août ont affiché -à nouveau- de fortes hausses reflétant les craintes des investisseurs sur l'inflation. Ainsi, le taux allemand à 10 ans a augmenté à 1.55%, enregistrant une hausse de 78bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.2% enregistrant une hausse de 69pb. En effet, La Fed, la BCE et la BoE ont adopté un ton beaucoup plus agressif dans leur lutte contre l'inflation. Les banques centrales restent beaucoup plus préoccupées par le risque de désenclavement des anticipations d'inflation que par les risques baissiers pesant sur la croissance. Plus l'inflation reste élevée longtemps, plus le risque de développement d'une boucle d'inflation prix-salaires est probable. Les banques centrales veulent ralentir la demande et sont déterminées à poursuivre la hausse des taux. Le risque de fort ralentissement ou même de récession semble de plus en plus accepté par les banquiers centraux. La performance des actions au mois d'août se solde par une baisse alors qu'elles avaient bien entamé le mois. Les espoirs d'inflexion à la baisse des politiques monétaires, notamment aux Etats-Unis, ont en effet été contrecarrés notamment par la déclaration de J. Powell à Jackson Hole. Ainsi, le MSCI World AC perd -3.1% sur le mois. Le marché américain cède -4.1%, la zone euro perd encore davantage (-5.1%) alors que les risques de stagflation se matérialisent dans la région. Le marché britannique (-2.2%), riche en valeurs pétrolières, les marchés émergents (+0.8%), et notamment la Chine (+0.5%), ainsi que le Japon (+1%) résistent mieux. En Europe, après s'être repris au mois de juillet, les secteurs cycliques sous-performent à nouveau les secteurs dits « défensifs ». Parmi les secteurs cycliques, citons notamment l'immobilier (-11.6%), la technologie (-8.2%), les industrielles (-7%) et la consommation discrétionnaire (-5%). Parmi les secteurs défensifs, la consommation de base (-2.2%), les services de communication (-3.4%) et les services publics (-4.5%) s'en sortent mieux. La santé est un peu plus à la peine (-6.5%). Autrement les financières (banques -0.1% et l'assurance +0.7%) ont très bien résisté ; L'énergie (+4.6%) s'est aussi bien repris. Financières, Energie et Défensives ont ainsi largement contribué à la surperformance du style Value (-2.4%) par rapport au style croissance (-5.7%) sur le mois. Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation récemment revue très en hausse des rendements obligataires, nous conservons une sensibilité du portefeuille

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

inférieure à celle des indices de référence. La détermination des Banques Centrales à prioriser la lutte contre l'inflation avant tout incite en effet à la prudence sur la partie obligataire. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Notre positionnement sur la courbe des taux vise à privilégier la partie longue au détriment du segment court, induisant ainsi une position à l'aplatissement des courbes. Enfin, dans un souci de prudence, nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons renforcé notre exposition à la dette privée US de bonne notation, couverte du risque de taux. Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions pour atteindre un position plus prudente. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons très bas (hors actions US), mais le contexte macro-économique qui continue de se dégrader risque de peser sur la qualité des résultats à venir. Au sein des actions européennes, nous conservons un biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan géographique, nous avons conservé notre exposition sur les actions chinoises et nous avons pris nos bénéfices sur notre surpondération aux actions américaines. En relatif, la Chine a un potentiel de rattrapage des marchés actions supérieur à celle des Etats-Unis et de l'Europe. De plus, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique. Enfin, nous conservons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Sur le plan sectoriel, nous avons pris nos bénéfices sur le secteur des assurances compte tenu d'un potentiel que nous jugeons moins attractif. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé ainsi que sur les services de télécommunication car plus défensifs. Nous maintenons aussi notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières. De plus, nous conservons notre exposition sur les entreprises technologiques en Europe, leurs valorisations nous semblent rester attractives. Secteur Pharmacie : Les enjeux ESG de l'industrie pharmaceutique sont avant tout sociaux, au travers des problématiques d'accès au soin, de qualité produit et de marketing responsable. En terme d'impact, l'industrie pharmaceutique joue un rôle clé dans l'atteinte de la cible n°3 - « Bonne santé et bien-être » - des objectifs de développement durable (ODD) établis par l'ONU. Cet impact peut même aller bien au-delà de l'ODD n°3 puisque le secteur pharmaceutique a permis l'émergence, en un temps record, de plusieurs vaccins contre la COVID-19 ; or ces vaccins ont contribué à la sortie de crise sanitaire qui fût, par répercussion, également sociale et financière.

Septembre 2022

La conjoncture a continué de se dégrader dans les grandes économies avancées en septembre, quoique de façon plus marquée en Europe qu'aux Etats-Unis. En Chine, l'activité reste pénalisée par la persistance de restrictions anti-COVID et les difficultés du secteur immobilier. Sur fond d'inflation toujours très élevée (et encore en accélération en Europe), la Réserve fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne ont, chacune, procédé à une hausse de 0,75% de leurs taux directeurs. Sur les marchés, les actions ont baissé tandis que les rendements obligataires ont fortement progressé. Les marchés de taux d'intérêt sont toujours marqués par une forte volatilité. Les taux restent à la hausse. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Le marché du travail américain reste résilient. En Europe, de plus en plus d'entreprises et de ménages seront significativement impactés par la récente hausse des prix de l'énergie dans les mois à venir lors de la renégociation de leur contrat annuel ou pluriannuel. Dans ce contexte, les banques centrales maintiennent un biais non accommodant. Les banques centrales considèrent que l'inflation reste une priorité. En Europe, les importants volumes d'émission à venir exercent une pression à la hausse sur les taux. La hausse des prix de l'énergie pousse en effet les gouvernements européens à soutenir la demande en plafonnant les prix et en soutenant directement les ménages et les entreprises. Le ton plus agressif des banques centrales a entraîné une nouvelle baisse du marché mondial des actions en septembre. Le MSCI World AC a perdu -8,6% sur le mois. En ce qui concerne les marchés développés, le marché américain a affiché une performance négative ce mois-ci (-9,4%), les valeurs de croissance ayant souffert d'une nouvelle hausse des taux de la Fed. Le marché de la zone euro (-6,4%) a suivi la tendance baissière, le risque de récession augmentant. Le marché japonais a baissé de -7,2%. Sur le front des pays émergents, l'appréciation du dollar a continué de pénaliser le marché des actions émergentes (-9,6%). La Chine a été le principal détracteur et a reculé de -14,2%. En Europe, tous les secteurs ont terminé le mois en territoire négatif. Les secteurs les plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, tels que l'immobilier (-17,0%) et la Tech (-8,1%), ont souffert ce mois-ci. Toujours du côté cyclique, les secteurs de l'industrie (-6,6%) et de la consommation discrétionnaire (-8,0%)

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

ont enregistré de mauvaises performances. La performance positive du secteur de l'énergie générée le mois dernier a été en grande partie effacée ce mois-ci (-4,0%). La surperformance des valeurs dites « Value » par rapport aux valeurs de croissance s'est poursuivie (-5,7% contre -6,5%), les secteurs de l'énergie et de la finance ayant été les principaux contributeurs. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous maintenons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous conservons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Compte tenu de la forte volatilité actuelle sur la dette italienne, en lien avec le contexte politique nous adoptons une position neutre sur ces obligations. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons maintenu notre investissement dans un fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux. Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions pour être un peu plus sous-exposé. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique nous apparaît de moins en moins constructif. Nous conservons toutefois nos biais de composition vers une allocation équilibrée en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan géographique, nous avons gardé notre exposition sur les actions chinoises. En relatif, la Chine a un potentiel de rattrapage des marchés actions supérieur à celle des Etats-Unis et de l'Europe. De plus, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique et en même temps nous gardons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Sur le plan sectoriel, nous avons introduit une position aux services à la collectivité, un secteur qui nous paraît bénéficier du contexte de hausse des prix de l'énergie et apporte aussi un côté défensif à notre exposition vis-à-vis du marché. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé ainsi que sur les services de télécommunication car plus défensifs. Nous maintenons aussi notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières. De plus, nous conservons notre exposition sur les entreprises technologiques en Europe, leurs valorisations nous semblent toujours attractives. Secteur Chimie : L'industrie chimique est responsable de 5.8% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. Ces émissions doivent diminuer de près de 10% par rapport au niveau actuel d'ici 2030, malgré une augmentation de 25% de la demande de produits chimiques primaires, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius (AIE, 2022). Les émissions varient selon les activités : en effet, les gaz industriels émettent beaucoup plus que la chimie de spécialité. Par ailleurs, bons nombres de produits chimiques visent à diminuer les émissions de GES de l'industrie en aval, réduisant ainsi les émissions nettes du secteur du secteur. Grâce à l'innovation et des mesures d'optimisation, le secteur s'améliore avec des émissions de GES et des consommations énergétiques qui déclinent en relatif. Au-delà des émissions, une bonne gestion de ressources en eau et des rejets polluants est primordiale afin de protéger l'environnement et la santé des populations.

Octobre 2022

L'économie mondiale continue de décélérer dans un contexte de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt, auxquels s'ajoutent les difficultés spécifiques de la Chine. Le mois d'octobre a été marqué, notamment, par une forte hausse des taux directeurs de la BCE et par un épisode de tensions financières et politiques au Royaume-Uni. Sur les marchés, durant le même mois, les rendements obligataires ont connu un début de stabilisation à des niveaux élevés, tandis que les indices d'actions ont réalisé, en majorité, des performances positives. Les taux restent globalement orientés à la hausse mais commencent à se stabiliser. L'inflation a continué de surprendre à la hausse et a atteint un nouveau record historique à 10,7% dans la zone euro. On note, cependant, un changement de ton dans la communication de certaines banques centrales et notamment de la BCE. Christine Lagarde a reconnu que « l'inflation reste beaucoup trop élevée et restera au-dessus de notre objectif pendant une période prolongée ». Mais, le dernier communiqué de la BCE suggère, également, une préoccupation croissante concernant les risques de récession et la volonté de prendre en compte l'impact du resserrement monétaire déjà effectué. Dans ce contexte où les banques centrales pourraient mieux prendre en compte le ralentissement économique et ralentir le resserrement monétaire, les marchés du crédit se sont bien comportés. Les actions ont profité en octobre de publications de résultats trimestriels globalement rassurantes alors qu'après une forte hausse, les rendements obligataires ont fini par consolider. Le MSCI World AC a progressé de +6,0% sur le mois. Le marché américain affiche une performance similaire à celle de la Zone Euro (+7,8%) malgré des résultats décevants des grandes valeurs technologiques. L'Italie ressort en tête avec une hausse de +10,3%, suivi de la France (+8,5%), l'Allemagne (+8,4%) et de l'Espagne (+8%).

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le MSCI Europe fait moins bien (+6,0%), notamment à cause du Royaume-Uni (+2,7%), qui a pâti des tumultes budgétaire et politique mais surtout de son caractère plus défensif dans ce rebond de marché. Le marché japonais a suivi la tendance haussière (+5,7%). Les marchés émergents ont sous-performé et clôturé le mois en territoire négatif (-2,7%). La Chine (-16,4%) est la principale contributrice à cette baisse alors que les marchés d'Amérique Latine se comportent beaucoup mieux (+7,1%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs ». Le secteur de l'énergie reste le principal contributeur (+10,3%). Les secteurs de l'industrie (+9,8%), la technologie (+7,5%) et l'assurance (+7,2%) font aussi mieux que l'indice de référence. En outre, les valeurs dites « Value » (+7,2%) ont surperformé les valeurs de croissance (+4,8%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la forte tension des rendements pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Notre souhait de rester prudent nous a conduit à solder notre exposition sur les dettes subordonnées ainsi que sur le fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. De fait, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique et en même temps nous gardons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Focus sur le secteur des semi-conducteurs : L'industrie des semi-conducteurs est une industrie relativement propre et un catalyseur majeur de la transformation numérique de l'économie mondiale. L'industrie est diversifiée, avec plusieurs modèles d'entreprises principaux, allant des fonderies « pure-play » (non diversifiées) et des entreprises sans usine aux sociétés avec des offres diversifiées qui peuvent inclure des appareils ou des logiciels grand public. Bien que chaque modèle soit confronté à ses propres problématiques ESG, l'industrie des semi-conducteurs est un contributeur relativement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Elle est responsable d'un peu moins de 1% des émissions de GES et de moins de 2% de la consommation d'électricité. La fabrication de puces est gourmande en eau, mais les entreprises de semi-conducteurs sont de plus en plus conscientes du problème et s'y attaquent en optimisant l'utilisation de l'eau et en intégrant les risques de pénurie d'eau dans leurs plans de continuité des activités. L'utilisation de minéraux rares dans certains des processus de fabrication oblige les entreprises du secteur à élaborer des politiques et des processus pour garantir un approvisionnement responsable. Les talents, en particulier ceux issus de milieux divers, restent également un défi permanent. De nombreuses entreprises s'efforcent d'embaucher davantage d'ingénieurs qualifiés issus de minorités et ont mis en place des programmes visant à promouvoir les carrières en sciences et en ingénierie auprès des jeunes femmes. Enfin, l'utilisation responsable des produits par les consommateurs finaux, notamment dans le secteur de la défense, est une préoccupation grandissante, à laquelle les entreprises devraient répondre par une due diligence (vérification diligente) accrue à l'égard des clients. Actualité de l'Agence Française de Développement (AFD) : La 27e édition de la Conférence des parties suscite de nombreuses attentes, malgré un climat de négociation tendu par le contexte de crises internationales. Il s'agira notamment d'avancer sur les questions de financement de l'adaptation et de pertes et dommages, après un enchaînement d'événements climatiques extrêmes qui ont touché pays développés et en développement. L'AFD s'y rend, forte de son expertise et de sa relation privilégiée avec le continent africain, pour apporter des solutions concrètes face aux défis. Après l'Écosse l'an dernier, la 27e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques se tient du 6 au 18 novembre à Charm el-Cheikh, en Égypte. Ce choix symbolique, sur le continent africain, laisse entrevoir les priorités qui présideront au grand rassemblement international sur la transition écologique de nos sociétés. Partenaire historique de nombreux pays d'Afrique, où il concentre plus de la moitié de ses activités, le groupe AFD entend y déployer des solutions co-construites qui font leurs preuves. « Nous sommes en capacité de faire émerger une approche du développement, auquel tous les pays africains doivent avoir accès selon les Objectifs de développement durable, mais qui soit sobre en carbone, résilient et favorable à la nature », fait valoir Mathilde Bord-Laurans, responsable de la cellule Climat et nature à l'AFD. (Source : www.afd.fr).

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Novembre 2022

Au cours du mois de novembre, l'économie mondiale est restée confrontée aux défis de l'inflation très élevée, du resserrement de la politique monétaire dans la majorité des pays, et des difficultés spécifiques (effets de la politique zéro-COVID) de la Chine. Pour l'heure, le ralentissement est moins sévère aux Etats-Unis (moins exposés à la hausse du prix du gaz naturel) qu'en zone euro. Sur les marchés, le rebond des actions s'est poursuivi tandis que les rendements obligataires se sont nettement repliés. Les rendements obligataires affichent une baisse marquée en octobre. Le 10 ans US enregistre un recul de presque 50 points de base pour atteindre 3,5%. Le 10 ans allemand baisse de 32 points de base pour clôturer le mois à 1,8%. Ces mouvements de taux s'expliquent par les bonnes nouvelles du côté de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique. Les marchés ont également bien réagi au discours plus accommodant de la Fed. Lors de son dernier discours à Washington, Jerome Powell a déclaré que « la banque centrale américaine pourrait freiner dès le mois de décembre le rythme de ses hausses de taux » et « nous approchons du niveau qui devrait être suffisant pour faire refluer l'inflation ». Les investisseurs anticipent la fin du cycle de hausse de la Fed au premier semestre. Ce contexte a été très favorable aux marchés du crédit. Le rebond des actions du mois d'octobre s'est poursuivi en novembre, parallèlement à la baisse des rendements obligataires. Le MSCI World AC a progressé de +6,1% sur le mois. La correction du dollar a soulagé les marchés qui y sont sensibles et qui étaient survenus. Le MSCI Marchés Emergents ressort en tête ce mois-ci (+11,5%). Les principaux contributeurs sont la Chine (+28,3%) et Taiwan (+17,2%) alors que le MSCI Amérique Latine (-1,7%) qui s'était mieux comporté jusque-là cette année fait moins bien. De même, la Zone Euro a surperformé le MSCI Europe (+8,3% vs +6,8%) en parti grâce au rebond de l'Eurodollar, le Royaume-Uni (+6,7%) est en ligne et la Suisse (+2,7%) ferme la marche. Après un excellent début d'année, le MSCI Japan sous-performe sur le mois, qu'il clôture néanmoins en territoire positif (+2,9%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs », contrairement à la tendance depuis le début d'année. Les secteurs de biens de consommations cycliques (+13,8%) ainsi que la Technologie (+10,3%) sont les principaux contributeurs. Les financières se sont très bien comportées ce mois-ci (+8,7%). Les matériaux (+9,7%) ont fait mieux que l'énergie (+4,9%). En outre, les valeurs de croissance (+7,0%) ont surperformé que légèrement les valeurs dites « Value » (+6,7%) alors qu'elles accusent un fort retard depuis le début de l'année. Dans un contexte de volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, la tendance de novembre s'est néanmoins inscrite avec une baisse des rendements. Nous avons ce mois-ci encore légèrement renforcé notre sensibilité au taux pour qu'elle s'affiche en ligne avec celle de nos indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Nous avons également pris une exposition sur les taux souverains US à 30 ans. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé notre positionnement sur les marchés actions tout en restant relativement sous-exposé. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Nous conservons toutefois nos biais de composition vers une allocation équilibrée en faveur d'actions européennes de qualité. D'un autre côté, nous conservons notre surexposition aux actions américaines. En effet, à court terme, malgré une valorisation relativement plus élevée les actions américaines ont un potentiel de hausse supérieure à celles de l'Europe. De fait, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. Focus sur le Secteur Agroalimentaire : Étant donné que les acteurs du secteur agroalimentaire dépendent principalement de la nature pour leur approvisionnement en matières premières, - et des particuliers pour la consommation de leurs produits, - les questions environnementales et sociales sont des priorités majeures et étroitement liées pour le secteur. Les défis environnementaux du secteur se situent principalement au niveau de la chaîne d'approvisionnement. En effet, l'agriculture est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 70% des prélèvements hydriques. La biodiversité est affectée par les pratiques de déforestation (huile de palme et soja), la pollution (engrais et fertilisants) et l'utilisation de plastique pour les emballages. Les questions sociales dans le secteur alimentaire se concentrent sur : 1. La santé des consommateurs : intoxication, nutrition (sel-gras-sucre) et nouveaux enjeux (bio, protéines végétales). 2. L'impact social en amont : fournisseurs et communautés locales (71% du travail des enfants se fait dans l'agriculture ; les matières premières à risque étant le cacao, le soja, le café et l'huile de palme). Actualité Agence Française de Développement (AFD) : Alors que la Journée mondiale des toilettes, le 19 novembre, défend l'importance de l'assainissement et l'accès à la propreté et à la sécurité de toilettes pour tous, l'Agence française de développement (AFD) finance deux projets phares en Éthiopie.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le premier permettra à 1 million de personnes de bénéficier d'un meilleur accès à l'eau dans 45 villes, et le deuxième à 2,6 millions de personnes d'utiliser des installations sanitaires améliorées et adaptées au genre. Dans les montagnes du sud de l'Éthiopie, à 2 000 mètres d'altitude, la ville de Sodo grouille de vie. Les étals des petits vendeurs se succèdent aux côtés de cafés bondés. Pourtant, jusqu'à récemment, la majorité des 200 000 habitants de cette ville secondaire n'avait pas accès à l'eau potable. À l'échelle du pays, l'Éthiopie est le deuxième pays d'Afrique subsaharienne avec le taux le plus faible d'accès à l'eau potable (52%) et fait partie des 45 pays où le taux d'assainissement est inférieur à 50%. En lien avec les priorités du gouvernement, l'AFD a donc financé deux projets : l'un pour améliorer l'accès à l'eau dans cinq petites et moyennes villes du pays, dont Sodo, et le deuxième pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans 22 villes secondaires, en cofinancement avec la Banque mondiale.

Décembre 2022

Au cours du mois de décembre, les chiffres économiques ont montré une poursuite de la dégradation dans les économies avancées, quoi qu'à un rythme légèrement moindre qu'attendu. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont continué de relever leurs taux directeurs. La Chine a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie. Sur les marchés, les rendements obligataires ont nettement augmenté tandis que le rebond des actions s'est interrompu. Les taux sont restés orientés à la hausse durant le mois de décembre 2022. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a enregistré une hausse de plus de 50pb et a franchi le seuil de 2,4%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,9% à 10 ans. La BCE et la Fed ont pris un virage « hawkish » en décembre face à une inflation plus persistante que prévu. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par le marché du travail tendu et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Le rebond des actions qui a commencé début du 4ème trimestre s'est altéré en décembre en réponse à un sursaut des rendements obligataires. Le MSCI World AC a cédé -4,9% sur le mois. Le marché américain, le plus touché, ressort dernier ce mois-ci (-6,0%). L'Europe fait mieux (-2,8%) en grande partie grâce à la résilience du marché britannique (-1,5%). En Zone Euro (-3,7%), le Portugal ressort en tête, affichant une performance positive de +0,3%, suivi de l'Espagne (-1,4%). Les pays dit « Core » font moins bien, en particulier les Pays-Bas en recul de -5,9% ce mois-ci. Le MSCI Japan sous-performe aussi en Décembre (-5,3%). Les marchés émergents (-2,2%) ont mieux réagi et ont surperformé les marchés développés (-5,2%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+4,8%). En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le rouge à l'exception du secteur bancaire (+0,8%) et de l'assurance (+0,1%). Le secteur de l'IT : - secteur notamment impacté par les taux d'intérêt, - ferme la marche, en recul de -8.6% sur le mois. Plus globalement, les valeurs de croissance (-3,8%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (-1,8%) qui confirment ainsi leur plus meilleure résilience sur cette année 2022. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la hausse des rendements faisant suite au discours de Christine Lagarde pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Actualité AFD (Agence Française de Développement) : L'AFD accorde plus de 23 millions d'euros de subventions aux organisations françaises et à leurs partenaires locaux de la société civile. Le Comité ONG de l'AFD du 13 décembre 2022 a validé l'attribution de plus de 23 millions d'euros de subventions (23 220 000 €) à 24 OSC françaises pour la mise en œuvre de 25 nouveaux projets dont le budget global s'élève à plus de 41 millions d'euros (41 815 661 €). Parmi ces nouveaux projets, 22 projets seront déployés sur le terrain pour soutenir : - la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement d'énergie renouvelables (5 projets), - l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes (6 projets), - la protection de l'enfance (3 projets), - le contrôle citoyen et la liberté d'information (3 projets), - le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire (2 projets), - l'accès à des services de santé de qualité et pour toutes et tous (3 projets). 3 projets d'intérêt général permettront également de développer des actions d'éducation à la

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

citoyenneté et de structurer le milieu associatif français, notamment sur l'approche territorialisée, sur la mondialisation des droits humains au travail et sur les modes de coopération.

Sur la période sous revue du portefeuille DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG, la performance est de -6,94%. Celle du benchmark est de -0,02% avec une Tracking Error de 3,86%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	26 549 117,09	13 944 122,94
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	5 276 954,53	11 516 579,02
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	5 394 094,44	10 427 593,36
Amundi Euro Bond ESR - S	2 707 631,32	3 489 702,27
Amundi Euro Equity ESR S C	3 439 704,00	1 589 816,76
Amundi Euro Moderato Esr Part S	956 787,83	3 947 468,43
AMUNDI INDEX MSCI USA S UCITS ETF DR AH	1 600 501,50	1 439 847,70
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H		3 008 245,26
AMND INDEX MSCI EM ASIA SRI UCITS ETF DR	1 509 724,44	1 065 153,43
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT	853 548,45	1 109 242,53

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Effet de Levier :

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,99%.

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **-131 481,65 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **-119 189,50 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

-119 189,50 EUROS pour l'action DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : -792 699,14 EUROS et se décompose comme suit :

Action DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG : Capitalisation : -792 699,14 EUROS.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 401 778,28	52 981 381,61
Actions et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	42 401 778,28	52 981 381,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	39 512 563,78	50 128 368,71
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	2 889 214,50	2 853 012,90
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	43 699,24	5 662 327,06
Liquidités	43 699,24	5 662 327,06
TOTAL DE L'ACTIF	42 445 477,52	58 643 708,67

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	43 245 065,99	52 883 752,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	446 030,44	265 861,66
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 238 729,58	256 215,03
Résultat de l'exercice (a, b)	-119 189,50	-162 118,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	42 333 177,35	53 243 710,98
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	35 401,75	5 399 997,69
Opérations de change à terme de devises		
Autres	35 401,75	5 399 997,69
COMPTES FINANCIERS	76 898,42	
Concours bancaires courants	76 898,42	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	42 445 477,52	58 643 708,67

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	575,72	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 317,47	
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	10 893,19	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	374,94	65,79
Autres charges financières		
TOTAL (2)	374,94	65,79
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	10 518,25	-65,79
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	141 999,90	142 360,12
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-131 481,65	-142 425,91
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	12 292,15	-19 692,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-119 189,50	-162 118,70

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010439935 - Action DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	53 243 710,98	42 491 978,57
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 975 747,91	18 530 518,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 158 736,24	-7 171 383,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 756,23	275 087,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 404 148,89	-48 616,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-59 499,79	
Frais de transactions	-5 093,67	-2 679,66
Différences de change	139 842,76	0,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 276 920,29	-688 882,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 816 783,37	-539 863,08
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	539 863,08	-149 019,04
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-131 481,65	-142 425,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		114,22 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	42 333 177,35	53 243 710,98

(*) 31.12.2021 Résultat de la fusion absorption de la sicav DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1 en date du 01 septembre 2021 sur la VL du 31 août 2021.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							43 699,24	0,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							76 898,42	0,18
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	43 699,24	0,10								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	76 898,42	0,18								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	285 908,94	0,68						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	43 699,24	0,10						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	35 237,48
	Autres dettes	164,27
TOTAL DES DETTES		35 401,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-35 401,75

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	69 554,250	3 975 747,91
Actions rachetées durant l'exercice	-200 116,708	-11 158 736,24
Solde net des souscriptions/rachats	-130 562,458	-7 182 988,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	765 774,849	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	141 999,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Le compartiment DANONE.COMMUNITIES PRUDENT SOLIDAIRE de la SICAV DANONE.COMMUNITIES a souscrit irrévocablement un engagement d'un montant de 4 190 000 euros envers le FPS DANONE COMMUNITIES.

Au 30/12/2022, le montant libéré s'élève à 3 451 107,00 euros.

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			39 512 563,78
	LU2300294589	AMND INDEX MSCI EM ASIA SRI UCITS ETF DR	285 908,94
	FR0010830844	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	3 451 860,15
	FR0013187325	Amundi Euro Bond ESR - S	3 939 676,16
	FR0013187358	Amundi Euro Equity ESR S C	1 880 740,56
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	12 631 504,89
	FR0011089424	Amundi Euro Moderato Esr Part S	7 506 181,46
	LU1328848970	AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND I2 EUR C	450 955,58
	LU1861134382	AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	1 627 516,99
	FR0013472479	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI	3 173 669,95
	FR0010638676	BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	442 835,94
	FR0011305564	FINANCE ET SOLIDARITE Z	945 563,14
	FR0013188737	IMPACT GREEN BONDS I2 (C)	3 176 150,02
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			39 512 563,78

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-119 189,50	-162 118,70
Total	-119 189,50	-162 118,70

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-119 189,50	-162 118,70
Total	-119 189,50	-162 118,70

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	446 030,44	265 861,66
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 238 729,58	256 215,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-792 699,14	522 076,69

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		522 076,69
Capitalisation	-792 699,14	
Total	-792 699,14	522 076,69

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	26 049 878,24	28 022 064,95	42 491 978,57	53 243 710,98	42 333 177,35
Nombre de titres	445 772,407	470 614,257	707 219,216	896 337,307	765 774,849
Valeur liquidative unitaire	58,43	59,54	60,08	59,40	55,28
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,05	0,10	0,29	0,58	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-1,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,17	-0,17	-0,18	-0,15

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	EUR	32,5471	3 451 860,15	8,15
Amundi Euro Equity ESR S C	EUR	12 720,685	1 880 740,56	4,45
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	12,642	12 631 504,89	29,84
Amundi Euro Moderato Esr Part S	EUR	74 956,875	7 506 181,46	17,73
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI	EUR	3 607,591	3 173 669,95	7,50
BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	EUR	135,858	442 835,94	1,04
FINANCE ET SOLIDARITE Z	EUR	9 111,227	945 563,14	2,24
IMPACT GREEN BONDS I2 (C)	EUR	363,385	3 176 150,02	7,50
TOTAL FRANCE			33 208 506,11	78,45
LUXEMBOURG				
AMND INDEX MSCI EM ASIA SRI UCITS ETF DR	USD	8 555	285 908,94	0,68
Amundi Euro Bond ESR - S	EUR	46 108,823	3 939 676,16	9,30
AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND I2 EUR C	EUR	3 520,615	450 955,58	1,07
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	22 369	1 627 516,99	3,84
TOTAL LUXEMBOURG			6 304 057,67	14,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			39 512 563,78	93,34
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
FRANCE				
FCPR DANONE COMMUNITIES A	EUR	4 190	2 889 214,50	6,82
TOTAL FRANCE			2 889 214,50	6,82
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			2 889 214,50	6,82
TOTAL Organismes de placement collectif			42 401 778,28	100,16
Dettes			-35 401,75	-0,08
Comptes financiers			-33 199,18	-0,08
Actif net			42 333 177,35	100,00

Action DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG	EUR	765 774,849	55,28
---	-----	-------------	-------

DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG

Identifiant d'entité juridique :
9695006OV09MOMWXUN93

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **43,13%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **5% ICE BOFA BB-B EUROPEAN CURRENCY HIGH YIELD CONSTRAINED INDEX HEDGED + 5% MSCI EM (EMERGING MARKETS) + 10% ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX + 10% MSCI WORLD + 65% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E) + 5% BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur

du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **C+**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **C**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport

aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

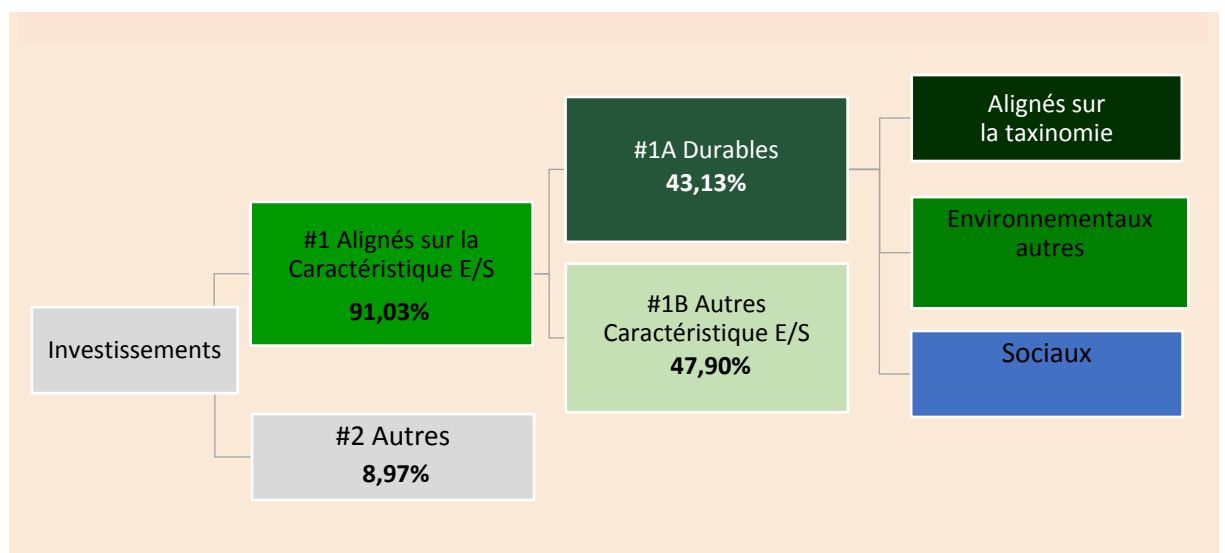
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	Fonds communs de placement	29,79%	FRA
AMUNDI EURO MODERATO ESR	Fonds communs de placement	17,70%	FRA
AMUNDI EURO BOND ESR - S(C)	Fonds communs de placement	9,29%	FRA
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TM BD SRI-I	Fonds communs de placement	8,14%	FRA
AMUNDI RESP INV - IMPACT GREEN BD-I2	Fonds communs de placement	7,49%	FRA
AMUNDI RESPONS INVEST - EURO CRE SRI - S	Fonds communs de placement	7,48%	FRA
FCPR DANONE.COMMUNIT	Fonds communs de placement	6,87%	FRA
AMUNDI EURO EQUITY ESR - S(C)	Fonds communs de placement	4,44%	FRA
AMU INDEX MSCI WORLD SRI - UCITS ETF	Fonds communs de placement	3,91%	LUX
FINANCE ET SOLIDARITE - Z	Fonds communs de placement	2,23%	FRA
A-F EURO SUB BOND ESG-I EUR	Fonds communs de placement	1,06%	LUX
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR -IC	Fonds communs de placement	1,04%	FRA
AMUNDI INDEX MSCI EM ASIA SRI - UCITS ET	Fonds communs de placement	0,67%	LUX



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

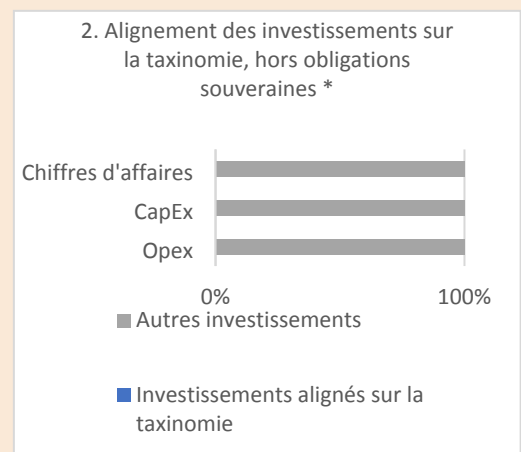
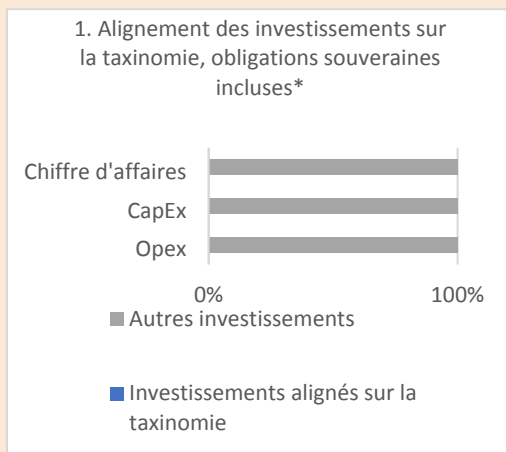
Secteur	% d'actifs
Fonds communs de placement	100,13%
Liquidités	0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.


Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition

vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

 **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **39,76%** à la fin de la période. Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.

 **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT
RESPONSABLE S3 (SICAV)**
FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compartiment

**DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT
RESPONSABLE S3**

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 **un compartiment de la SICAV DANONE.COMMUNITIES**

Classe L - Code ISIN : (C) FR0013443785

Cette SICAV est gérée par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L, vous investissez dans des instruments de taux des pays de l'Union Européenne, dans des actions internationales, et dans des entreprises à caractère social.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée supérieure à l'€STR capitalisé +2 %, après prise en compte des frais courants en investissant dans des fonds intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse de leurs titres.

De plus, le compartiment favorise des investissements ayant une approche socialement responsable en investissant, dans des OPC et, par le biais d'un fonds professionnel spécialisé (FPS), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques sur l'ensemble des marchés de taux et d'actions via une gestion de type flexible. Elle sélectionne des OPC essentiellement monétaires et obligataires et des OPC d'actions internationales.

Les OPC sélectionnés gérés par Amundi intègrent des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection de leurs titres en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière de ces OPC aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

A titre indicatif, les critères ESG peuvent être : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme pour la dimension environnementale ; la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

Ces OPC mettent en œuvre une stratégie fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds sélectionné peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection des autres OPC est faite en privilégiant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable). Le compartiment investit également dans des entreprises à caractère social à travers un fonds professionnel spécialisé (FPS danone.communities). L'approche extra-financière de ces OPC labellisés ISR peut être différente de celle d'Amundi.

L'exposition du compartiment aux produits de taux pourra varier dans une fourchette comprise entre 60% et 100% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 6.

L'exposition du compartiment aux actions pourra varier dans une fourchette comprise entre 0% et 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change pourra varier dans une fourchette allant de 0% à 30% de l'actif net.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de cette SICAV reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- **Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- **L'utilisation de produits complexes** tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2022

Au mois de janvier, le rythme de la reprise a ralenti tant aux Etats-Unis qu'en Europe et dans certaines économies émergentes, principalement du fait des restrictions entraînées par la diffusion du variant Omicron. Dans la plupart des pays, l'inflation a touché de nouveaux points hauts, conduisant notamment la Réserve fédérale américaine à pré-annoncer un resserrement monétaire plus rapide qu'attendu quelques semaines auparavant. Les marchés d'actions ont nettement consolidé. Sur les marchés obligataires, les rendements à long terme ont progressé. Les marchés de taux ont été marqués en janvier par une hausse des rendements obligataires et un aplatissement des courbes de taux. L'inflation a continué de surprendre à la hausse. Les banques centrales ont durci le ton. La Fed s'est déclarée prête à agir rapidement face aux pressions inflationnistes. Le marché du travail US est tendu. Le taux de chômage baisse depuis six mois consécutifs pour l'ensemble des catégories de la population. Les perspectives d'amélioration restent bonnes : les offres d'emploi sont proches d'un niveau record. La Fed anticipe de monter les taux au moins trois fois cette année et de réduire la taille de son bilan. Jérôme Powell a souligné qu'il existe une certaine marge de manœuvre pour augmenter les taux d'intérêt sans menacer le marché du travail. Par ailleurs, les niveaux élevés d'inflation dans la zone euro vont également donner des arguments aux membres « faucons » du conseil des gouverneurs de la BCE pour monter les taux. Le premier mois de l'année se solde par une baisse assez marquée de -4.6% pour le MSCI World AC. Les séances auront été animées suite à la décision de la Fed d'accélérer son plan de retrait du soutien à l'économie. Les incertitudes sur l'intensité de ce retrait se sont aussi combinées à la crise ukrainienne et à l'impact d'Omicron sur la croissance économique. Cela s'est traduit par une contreperformance notable du marché américain (-5.7%). A part le marché britannique (+1.8%), plus défensif, l'ensemble des régions ressortent dans le rouge : le Japon (-5.0%), le Pacific ex Japan (-3.7%) la zone euro (-3.6%), les émergents (-1.8%). Au sein des émergents, le Latam a profité (+4.0%) du rebond des matières premières, mais la Russie a chuté à cause des tensions géopolitiques (-6.6%). En Europe au niveau sectoriel, l'Energie (+12.7%) et les Financières (+4%) ressortent grandes gagnantes, alors que la technologie (-12.6%), les industrielles (-8.4%) et la santé (-5.7%) terminent en bas de classement. Plus généralement, les valeurs Value montent de +2.6%, alors que les valeurs de croissance baissent de -8.8%. La différence est moins marquée entre cycliques (-3.6%) et défensives (-2.4%), ce qui laisse penser que ce recul général correspond plus pour l'instant à un repricing de la croissance qu'à une franche défiance sur la pérennité du cycle. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro (l'Italie, l'Espagne et le Portugal) compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour ». Nous avons renforcé notre exposition sur les obligations souveraines chinoises compte tenu d'une politique monétaire orientée vers plus d'assouplissement, à l'inverse ce que nous constatons dans les pays développés. En terme de diversification, nous conservons notre surexposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations euro d'émetteurs privés de qualité, notation Investissement Grade, en lien avec les achats de la BCE et dans un objectif de recherche de rendement. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement constructif en zone Euro sur le secteur financier via les assurances. Pour l'Europe, nous avons aussi un biais positif sur le secteur des ressources naturelles et nous avons pris nos bénéfices sur le secteur bancaire. Nous avons initié une surpondération sur le secteur de la technologie européenne qui est revenu à des niveaux de valorisation plus raisonnables tout en ayant une croissance de ses bénéfices élevée. Nous restons prudents sur le secteur de l'alimentation dont les résultats pourraient souffrir de l'inflation forte des prix de matière première. Focus Boissons : - Les entreprises du secteur des boissons doivent faire face à trois grandes tendances : - Un renforcement réglementaire, notamment sur la prévention de l'alcoolisme, les nouvelles taxes sur les boissons gazeuses et le sucre et réglementations sur les plastiques ; - Une croissance démographique (10 milliards d'habitants en 2050) qui va exacerber la concurrence pour l'eau, notamment en Afrique et en Asie alors que l'industrie de la boisson (alcool et non-alcool) est un important utilisateur d'eau ; - Le changement climatique qui pourrait réduire considérablement le rendement des cultures à long terme, surtout pour les vignes et pourrait également exacerber les pressions sur l'eau, notamment avec une augmentation des zones en stress hydrique.

Février 2022

Les indicateurs économiques publiés en février ont fait état d'une amélioration de l'activité, tant aux Etats-Unis qu'en zone euro, en raison du reflux de l'épidémie de COVID-19. L'inflation, cependant, a atteint de nouveaux points hauts. Surtout, au cours des derniers jours du mois, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venu ajouter un très important facteur d'incertitude. Sur les marchés, le début de ce conflit a entraîné une baisse des actions

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

et des rendements obligataires, à l'inverse des tendances observées en début de mois. En février, le marché des taux au niveau mondial a connu une tendance mitigée. La première moitié du mois a enregistré de nouveaux sommets atteints par les rendements obligataires, avec des taux 10 ans allemands passant de niveaux stables à environ 0,3% et des taux 10 ans américains passant de 1,8% à des niveaux supérieurs à 2%. En deuxième partie de mois, l'escalade des tensions géopolitiques a conduit à une stabilisation dans un premier temps puis au retour brutal des rendements obligataires proches des niveaux de départ dans les derniers jours de février, suite à l'invasion de l'Ukraine. La courbe des taux américaine s'est globalement aplatie en février, principalement sous l'impulsion de mouvements à long terme, tandis que la plupart des révisions des anticipations des taux directeurs ont eu lieu dans la zone euro. Suite aux événements géopolitiques récents, le message de la dernière communication de la BCE indique une approche plus prudente dans le calibrage de la normalisation des politiques. La Fed, au contraire, s'est montrée plus disposée à maintenir les hausses de taux prochainement, comme annoncé au cours des mois précédents. La volatilité des taux et les tensions géopolitiques ont conduit à une activité plus modeste sur le marché primaire « Investment Grade », principalement concentrée sur les financières et les émetteurs notés A représentant environ la moitié des volumes globaux. Sur le marché primaire « High Yield », l'activité était très faible, avec seulement une nouvelle émission au cours du mois. Février 2022 : Second mois de baisse. Le conflit en Russo-Ukrainien est le fait majeur du mois. Le mois avait plutôt bien commencé en réaction aux publications de résultats des sociétés, mais les marchés ont baissé à partir du 10 Février quand les américains ont prévenu d'une invasion imminente russe de l'Ukraine. Sur le mois, le MSCI World AC baisse de -2.7%. Par région : l'Europe (-3.2%), les Etats-Unis (-3.1%), les émergents (-2.5%), le Japon (-1.2%) et le Pacific ex Japon (+0.2%). La baisse a été plus marquée en zone euro (-5.3%), notamment en Allemagne (-7.3%). La Suède a aussi été bien affectée (-7.1%). A noter la bonne résistance du marché suisse (-1.9%), plus défensif, et surtout du Royaume-Uni (+0.3%), exposé aux matières premières et extériorisant un rendement élevé. Evidemment, au sein des émergents, la zone EMEA (-6.3%) a été durement touchée, à commencer par la Russie (-36%), mais la Pologne (-10%) a aussi bien baissé. En Europe, les valeurs cycliques (-4.9%) ont plus baissé que les défensives (-0.4%) alors que les valeurs Value ont fait jeu égal avec les valeurs de croissance (-3.2%). Par secteurs, les financières ont le plus accusé le coup (-8.1%), suivi par la consommation discrétionnaire (-7.4%). Viennent ensuite la technologie (-4%) et les industrielles (-3.3%). L'énergie amorti le choc (-1.5%) et trois secteurs ressortent en positif : la santé (0%), les matériaux de base (+0.4%) et les services publics (+1.9%). Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal et nous avons réduit notre surexposition sur l'Italie, compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour ». Nous maintenons une position à la hausse des rendements souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises. Dans un souci de prudence nous avons réduit nos investissements obligataires en euro d'émetteurs privés de qualité, notation Investissement Grade et adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur cette classe d'actif. Nous sommes négatifs sur les marchés actions et avons réduit fortement notre position en actions de la zone euro compte tenu de la crise en Ukraine tout en augmentant nos diversifications géographiques. Focus Secteur : Equipements électriques : L'électrification de l'économie nécessaire à la transition énergétique donne au secteur un rôle central dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur a un rôle clé à jouer pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que pour le développement et l'accès aux énergies bas-carbone. Cet enjeu d'une meilleure efficacité énergétique auquel le secteur peut répondre s'illustre également dans les solutions qu'il peut proposer au secteurs du bâtiment. Les bâtiments représentent 40% de la consommation d'énergie et environ 1/3 des émissions de gaz à effets de serre dans le monde. Les technologies développées des équipementiers électriques permettent une meilleure maîtrise et un meilleur pilotage des consommations, ils améliorent la gestion quotidienne des bâtiments à travers des solutions de supervision et de gestion globale, et peuvent ainsi participer aux efforts nécessaires pour optimiser l'utilisation des ressources. Les leaders du secteur s'impliquent également dans l'amélioration de la transparence environnementale de leurs produits et dans l'éducation de leurs clients pour une meilleure prise de conscience. La réduction de l'impact environnemental est un enjeu commun à l'ensemble des entreprises du secteur, quelles que soient leurs spécificités. Aussi le secteur présente des enjeux environnementaux et sociaux au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Mars 2022

En mars, les effets de la guerre en Ukraine ont commencé à se faire sentir sur la conjoncture économique de la zone euro, beaucoup moins sur celle des Etats-Unis. L'inflation a poursuivi sa hausse, portée par l'envolée

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des prix de l'énergie et sa diffusion graduelle à d'autres secteurs et aux anticipations. La plupart des banques centrales ont confirmé, par des actions ou par des annonces, la tendance au resserrement monétaire. Sur les marchés, les rendements obligataires ont beaucoup progressé et les actions ont rebondi, réduisant leur baisse depuis le début de l'année. Le marché des taux a été marqué en mars par une forte hausse des taux souverains. L'écart entre les rendements des obligations d'État américaines à court et à moyen terme s'est fortement contracté ces dernières semaines. Le durcissement de ton des banquiers centraux a incité les investisseurs à anticiper davantage de hausses de taux. La flambée des prix du pétrole, des matières premières et des denrées alimentaires accroît les pressions sur l'inflation. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Le président Powell a été clair sur sa détermination à tout faire pour faire baisser l'inflation : le FOMC veut des conditions de financement moins accommodantes et veut permettre à la demande de mieux s'aligner sur l'offre. De son côté, la BCE réitère sa volonté de normaliser sa politique monétaire malgré le risque que la guerre en Ukraine pèse sur sa croissance. La réduction de son programme d'achat d'actifs a été accélérée. Dans cet environnement, on doit noter la performance positive des obligations d'entreprises portée par l'espoir d'une guerre courte entre la Russie et l'Ukraine. Le mois de mars a été marqué par la guerre en Ukraine, une forte hausse de l'inflation et une première hausse de taux de la part de la Fed depuis 2018. Les prix du pétrole ont été assez volatils. Le MSCI Monde AC reprend 2.3% et ne baisse plus que de -5.1% depuis le début de l'année. Le rebond profite à l'Amérique Latine (5.8%), au Pacific hors Japon (+4.2%), au Japon (+3.9%), aux Etats-Unis (+3.4%), à la Suisse (+1.5%) et au marché britannique (+1.3%). La zone euro (-0.8%) fait moins bien. Par secteur, en Europe, l'Energie l'emporte encore (+5.4%) avec la santé (+5.5%). Suivent à bonne distance, les services de communication (+1.4%), la technologie (+1.3%), les matériaux (+1%) et les financières (+0.9%). La consommation discrétionnaire (-6.2%) ferme la marche. Le rebond profite marginalement aux valeurs de croissance (+0.8% contre 0% pour les valeurs dites « value »). En revanche depuis le début de l'année le style Value (-0.8%) l'emporte largement sur les valeurs de croissance (-11%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et dans une moindre mesure l'Italie, compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour ». Nous maintenons une position à la hausse des rendements souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises qui devraient profiter de la politique monétaire accommodante de la PBoC. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). La correction due au conflit ukrainien a ramené la valorisation des marchés actions à de niveaux intéressants. Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Secteur Immobilier : Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris en 2015 a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Avril 2022

Le conflit russo-ukrainien a continué, en avril, de peser sur l'économie mondiale via divers canaux, à commencer par les prix de l'énergie. L'activité en a été davantage affectée en Europe qu'aux Etats-Unis. Les restrictions dues à la politique zéro COVID en Chine ont constitué un autre facteur négatif. L'inflation a atteint de nouveaux points hauts, contribuant à accélérer encore les perspectives de resserrement monétaire. Sur les marchés, la hausse des rendements obligataires s'est poursuivie tandis que les actions ont reculé. Le mois d'avril a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires sur l'ensemble de la courbe et un élargissement des spreads périphériques. L'inflation a grimpé en flèche. En mars, l'inflation a atteint 8,5% aux États-Unis et 7,4% dans la zone euro. Les banquiers centraux ont durci leur position. La Fed veut resserrer les conditions de financement pour ralentir la demande alors que l'économie américaine est en surchauffe. Certains membres du conseil des gouverneurs de la BCE ont annoncé une possible fin du programme de rachat d'actifs dès le début du troisième trimestre pour une hausse des taux dès le mois de Juillet. Cependant, la BCE est coincée dans une situation impossible : l'inflation dans la zone euro est principalement due à la hausse des coûts de l'énergie et la banque centrale dispose de peu d'"outils" pour lutter contre les coûts liés à l'inflation sans nuire à la croissance. Les pays périphériques de la zone euro ont sous-performé en raison des risques pesant la croissance et du moindre soutien de la BCE. Nouveau recul des marchés d'actions (le MSCI World AC baisse de -6,7%) après un rebond en mars. Le mois d'avril aura été principalement marqué par une forte hausse des taux longs qui aura pesé sur les valeurs de croissance. La priorité des banques centrales de lutter contre l'inflation a aussi pesé sur les valeurs plus cycliques. Au niveau mondial, les valeurs de croissance auront reculé de -2,5% sur le mois contre une stabilité pour les valeurs Value. Avril s'inscrit dans la poursuite du mouvement de remontée des rendements du mois précédent, en lien avec les Banques Centrales qui semblent de plus en plus pressées de resserrer leurs politiques monétaires. Nous conservons donc une sensibilité du portefeuille légèrement inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et nous sommes passés neutres sur l'Italie. Nous maintenons notre sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour » pour compenser. Enfin, nous avons toujours une position à la hausse des rendements courts souverains US. Dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Focus sur le secteur des Constructeurs automobiles et équipementiers : L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de l'électrification, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurants pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur.

Mai 2022

Au cours du mois de mai, la reprise économique post-COVID a continué de s'affaiblir, quoiqu'à des rythmes divers suivant les grandes régions du monde. Les fortes pressions inflationnistes, exacerbées par le conflit russo-ukrainien et les confinements chinois, pèsent en effet sur le revenu réel des ménages et la confiance. Elles continuent également d'entraîner des actions, annonces et anticipations de resserrement monétaire de plus en plus rapide. Sur les marchés, les actions ont connu un recul limité, tandis que les rendements obligataires ont augmenté en zone euro et se sont stabilisés aux Etats-Unis. Les taux ont augmenté dans la zone euro et se sont stabilisés aux États-Unis en mai. Les investisseurs restent très sensibles à l'évolution de l'inflation et de la croissance. L'inflation a atteint un sommet historique en mai dans la zone euro alors que l'inflation américaine semble avoir atteint un pic. L'inflation demeure la priorité des banques centrales. Ainsi, la Fed a confirmé sa volonté de contenir les pressions inflationnistes et la BCE a renforcé sa position. Christine Lagarde a jugé probable une hausse des taux dès juillet en indiquant que la première hausse des taux en zone euro pourrait intervenir "quelques semaines" après la fin des achats nets d'actifs. Ce scénario a été confirmé par le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau. La dette des entreprises continue de sous-performer la dette sans risque. L'activité sur le marché primaire reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés. Le mois avait plutôt mal commencé dans la foulée du mois d'avril. Mais un

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

rebond a pris forme vers la mi-mai, porté par des espoirs de pic d'inflation aux Etats-Unis et un retour des taux à 10 ans aux Etats-Unis sous les 3%. Au total sur le mois, le MSCI World AC finit sur une baisse de seulement -0.5%. Des performances sont assez proches les unes des autres au niveau régional : Europe (-1%), Etats-Unis (-0,4%), Marchés Emergents (-0,5%), Japon (+0,9%) ; seul le Pacific-ex-Japan est en recul un peu plus marqué (-1,7%). Le mouvement de remontée des rendements a perduré au mois de mai, en lien avec des chiffres d'inflation toujours très forts et des Banques Centrales qui affirment d'autant plus leur volonté de resserrer fortement leurs politiques monétaires. Nous conservons donc une sensibilité du portefeuille légèrement inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et nous restons neutres sur l'Italie. Nous maintenons notre sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cour » pour compenser. Enfin, nous avons toujours une position à la hausse des rendements courts souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises qui devraient profiter de la politique monétaire accommodante de la PBoC, à l'inverse de celle des autres Banques Centrales. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons gardé une position neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions est revenu à de niveaux que nous jugeons plus en ligne avec la contexte macro-économique. Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Focus sur le secteur des Produits Alimentaires : L'industrie alimentaire est non seulement exposée à de nombreux défis ESG au sein de sa supply chain, mais doit également maîtriser des risques clés liés à la qualité des aliments, à la sécurité alimentaire et à sa contribution aux résultats mondiaux en termes de santé et nutrition. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), plus de 13% de la population mondiale est en situation d'obésité, et le surpoids et l'obésité tuent plus de personnes que le sous poids. Les entreprises sont confrontées à de nouveaux défis comme l'augmentation des taxes sur la nourriture malsaine pour encourager l'achat de meilleurs produits, la labélisation nutritionnelle, et la réglementation de la publicité promouvant des produits alimentaires malsains destinés aux enfants. Mais il y a aussi des opportunités de marché comme l'intérêt croissant des consommateurs pour des produits plus sains - biologiques ou à base de plantes - ou encore l'élimination d'ingrédients artificiels.

Juin 2022

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier. La dernière semaine de juin a été marquée par un recul significatif des taux. Le 10 ans américain clôture le mois à 2,8% et le 10 ans allemand à 1,2%. Les investisseurs craignent un ralentissement brutal de la croissance. En effet, l'inflation dans la zone euro et aux États-Unis a atteint un nouveau sommet, exacerbée par la guerre en Ukraine et la politique zéro-Covid en Chine. Et les banques centrales sont déterminées à durcir leur politique monétaire face à ces niveaux records d'inflation. Les spreads des pays périphériques continuent de se resserrer portés par les espoirs d'un outil anti-fragmentation. En parallèle, Les craintes sur la croissance alimentent une sous-performance sur le marché du crédit. L'activité sur le marché primaire du HY reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés. Le mois de juin est encore un mois de correction des marchés. Le MSCI World AC cède -7,6% sous l'effet d'un nouvel élan de hausse des taux longs qui sont passés de 2,85% au 31 mai à 3,0% au 30 juin après être montés jusqu'à 3,48%. Les Etats-Unis (-8,4%), qui y sont sensibles, en ont souffert. A l'inverse, les émergents (-5,1%), et notamment le marché chinois (+5,8%), ont le mieux résistés grâce à des espoirs d'amélioration de la conjoncture chinoise, de même que le Japon (-2,9% en devise locale) qui profite pour l'instant d'un Yen faible. La zone euro (-9,3%) n'a pas profité de ces éléments mais a en revanche souffert de sa dimension cyclique alors que les risques de récession augmentent. Le marché britannique (-5,4%) continue de faire mieux. En Europe, les cycliques (-9,7%) continuent de sous-performer les défensives (-4,9%) et les valeurs Value (-9%) sous-performent celles liées à la croissance (-6,5%) à contre-courant des derniers mois. En termes de secteurs, si la technologie continue de souffrir (-11,4%), l'immobilier (-17,9%) est le secteur

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

le plus touché ce mois-ci. L'énergie (-10,3%) et les matériaux (-15,3%) font l'objet de prises de profits significatifs. Les financières résistent mieux (-8,3%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous conservons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).

Juillet 2022

Le mois de juillet a été marqué, dans les grandes économies avancées, par des chiffres d'inflation toujours plus élevés, par de nouveaux signes de ralentissement de la croissance et par de fortes hausses de taux directeurs de part de la BCE comme de la Réserve fédérale américaine. En Chine, toujours au prise avec les conséquences de sa politique zéro COVID, la croissance a déçu au second semestre. Dans les autres économies émergentes, l'inflation est, en général, restée élevée, conduisant plusieurs banques centrales à relever leurs taux. Sur les marchés, les actions ont rebondi tandis que les rendements des obligations des grands pays développés se sont repliés. Le mois de juillet a été marqué par un recul significatif des taux souverains et un niveau de volatilité élevé, reflétant les craintes des investisseurs sur la croissance. Le taux allemand à 10 ans a chuté à 0.9%, enregistrant une baisse de 61bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 2.7% enregistrant un recul de 38pb. Les perspectives de croissance mondiale sont revues à la baisse. L'inflation et la guerre en Ukraine vont peser sur l'activité notamment aux Etats-Unis et en Europe. De plus, le ralentissement sera exacerbé par le durcissement des politiques monétaires. Les banques centrales ont continué de prendre des mesures agressives pour calmer l'inflation. Le FOMC a procédé à une deuxième hausse consécutive des taux de 75 points de base portant la fourchette cible des taux à 2,25-2,5%. La BCE a relevé son taux de dépôt de 50pb à 0%. Les banques centrales demeurent très préoccupées par l'inflation et reste déterminées à poursuivre la hausse des taux pour ralentir la demande. Le mois de juillet a été marqué par un rebond des marchés d'actions. Le MSCI World AC a bondi de 6,9% sous l'effet du repli des taux longs (le 10 ans américain est passé de 3,02% à 2,67% au 31 juillet). Les Etats-Unis (+9,2%), très sensibles aux taux, ont particulièrement bien performé. Les émergents (-0,3%), et notamment le marché chinois (-9,9%) ont souffert. Le Japon (+4,0% en devise locale) a quant à lui continué de profiter de la faiblesse de sa devise, même si celle-ci s'est appréciée fortement en fin de mois. La zone euro (+7,2%) a elle aussi suivi la tendance haussière. Le marché britannique (+3,4%) a continué son ascension. Les marchés européens ont été tirés par les valeurs cycliques (+7,8%) qui ont surperformé les défensives (+3,5%). Les valeurs de croissance (+9,7%) ont de leur côté surperformé les valeurs Value (+2,4%). En termes de secteurs, la technologie (+15,1%) et l'immobilier (+12,6%) ont profité de la baisse des taux longs. L'industrie (+12,3%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (+10,9%) ont aussi vu un regain d'intérêt de la part des investisseurs. Seul les télécoms (-0.9%) affichent une performance négative ce mois-ci. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé une position neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons plus en ligne avec la contexte macro-économique, même si les pressions à la baisse sur l'activité restent un facteur de risque élevé. En relatif, la Chine et les Etats-Unis nous semblent plus immunes à la crise Russo-Ukrainienne que la zone euro qui voit son économie et son approvisionnement énergétique impactée. En ce sens, nous maintenons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Focus sur le Secteur pétrolier et gazier : Le secteur pétrolier est de loin le plus controversé en matière de transition énergétique. Il catalyse l'attention des ONG engagées sur le climat puisqu'excepté le charbon il fournit toutes les énergies fossiles qui une fois brûlées par le reste de l'économie émettent plus de la moitié des émissions de CO2 d'origine humaine. Réduire cette partie des émissions qui est sous les projecteurs ne relèvent donc pas que des entreprises pétrolières mais principalement des activités consommant ces énergies fossiles, aux premier rangs desquelles sont le transport routier, l'utilisation des habitations, l'industrie ainsi

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

que les transports aériens et maritimes. Cependant, les entreprises pétrolières gardent un rôle central dans la transition énergétique en agissant sur deux niveaux : - Réduire leurs émissions de carbone et de méthane générées directement dans le cadre de leur activité, qui représentent à elles seules plus de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. - Changer structurellement leur modèle économique en accord avec la nécessité pour l'économie de sortir de sa dépendance aux énergies fossiles, ce qui implique de remplacer progressivement leur activité de provision d'énergies fossiles par la provision d'énergies bas carbone. En plus des émissions de gaz à effet de serre, les sociétés pétrolières ont aussi d'autres impacts environnementaux substantiels tels que la pollution des eaux et sols engendrée par les fuites de pétrole très fréquentes, pouvant dégrader fortement les habitats naturels. Ces entreprises exploitant les ressources pétrolières des pays, leurs liens financiers avec les gouvernements sont étroits, faisant de ce secteur un des plus à risque en termes de corruption, notamment dans les pays émergents. Enfin, extraire et manipuler des hydrocarbures qui sont inflammables est une activité particulièrement à risque, la sécurité des employés est donc aussi un sujet d'attention particulier pour ce secteur. Actualité de l'Agence Française de Développement (AFD) : Classées au 4e rang des pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes au cours des 20 dernières années, les Philippines sont de plus en plus exposées aux cyclones, aux inondations, aux glissements de terrain, aux sécheresses graves et aux vagues de chaleur, qui touchent jusqu'à 60% du territoire et 74% de ses 108 millions d'habitants. Selon le 6e rapport d'évaluation du GIEC publié en 2021, les phénomènes météorologiques extrêmes continueront à augmenter en fréquence et en intensité jusqu'à la fin du siècle. Depuis l'Accord de Paris, le groupe AFD a apporté 30 milliards d'euros de financements climatiques, dont 7 milliards d'euros pour l'adaptation. Aux Philippines, l'action climatique est au cœur des activités de l'AFD : « À travers un prêt-programme d'adaptation de 250 millions d'euros mobilisé fin 2021, le groupe AFD met en œuvre l'objectif renforcé de la France de 6 milliards d'euros de financements climat par an, dont un tiers consacré à l'adaptation », précise Laurent Klein, directeur de l'agence AFD aux Philippines. (Source : www.afd.fr).

Août 2022

L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales continuent de communiquer sur la priorité donnée à la lutte contre l'inflation, même si cela doit freiner encore davantage la croissance. La Chine, pour sa part, continue de subir les effets de sa politique anti-COVID et des difficultés de son secteur immobilier. Au cours du mois d'août, les actions ont baissé alors que les rendements obligataires sont remontés après leur baisse de juillet. Le marché des taux continue d'enregistrer une très forte volatilité. Après un mois de juillet marqué par un recul significatif des taux souverains, les taux en août ont affiché -à nouveau- de fortes hausses reflétant les craintes des investisseurs sur l'inflation. Ainsi, le taux allemand à 10 ans a augmenté à 1.55%, enregistrant une hausse de 78bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.2% enregistrant une hausse de 69pb. En effet, La Fed, la BCE et la BoE ont adopté un ton beaucoup plus agressif dans leur lutte contre l'inflation. Les banques centrales restent beaucoup plus préoccupées par le risque de désencrage des anticipations d'inflation que par les risques baissiers pesant sur la croissance. Plus l'inflation reste élevée longtemps, plus le risque de développement d'une boucle d'inflation prix-salaires est probable. Les banques centrales veulent ralentir la demande et sont déterminées à poursuivre la hausse des taux. Le risque de fort ralentissement ou même de récession semble de plus en plus accepté par les banquiers centraux. La performance des actions au mois d'août se solde par une baisse alors qu'elles avaient bien entamé le mois. Les espoirs d'inflexion à la baisse des politiques monétaires, notamment aux Etats-Unis, ont en effet été contrecarrés notamment par la déclaration de J. Powell à Jackson Hole. Ainsi, le MSCI World AC perd -3.1% sur le mois. Le marché américain cède -4.1%, la zone euro perd encore davantage (-5.1%) alors que les risques de stagflation se matérialisent dans la région. Le marché britannique (-2.2%), riche en valeurs pétrolières, les marchés émergents (+0.8%), et notamment la Chine (+0.5%), ainsi que le Japon (+1%) résistent mieux. En Europe, après s'être repris au mois de juillet, les secteurs cycliques sous-performent à nouveau les secteurs dits « défensifs ». Parmi les secteurs cycliques, citons notamment l'immobilier (-11.6%), la technologie (-8.2%), les industrielles (-7%) et la consommation discrétionnaire (-5%). Parmi les secteurs défensifs, la consommation de base (-2.2%), les services de communication (-3.4%) et les services publics (-4.5%) s'en sortent mieux. La santé est un peu plus à la peine (-6.5%). Autrement les financières (banques -0.1% et l'assurance +0.7%) ont très bien résisté ; L'énergie (+4.6%) s'est aussi bien repris. Financières, Energie et Défensives ont ainsi largement contribué à la surperformance du style Value (-2.4%) par rapport au style croissance (-5.7%) sur le mois. Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

récemment revue très en hausse des rendements obligataires, nous conservons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. La détermination des Banques Centrales à prioriser la lutte contre l'inflation avant tout incite en effet à la prudence sur la partie obligataire. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Notre positionnement sur la courbe des taux vise à privilégier la partie longue au détriment du segment court, induisant ainsi une position à l'aplatissement des courbes. Enfin, dans un souci de prudence, nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons renforcé notre exposition à la dette privée US de bonne notation, couverte du risque de taux. Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions pour atteindre un position plus prudente. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons très bas (hors actions US), mais le contexte macro-économique qui continue de se dégrader risque de peser sur la qualités des résultats à venir. Au sein des actions européennes, nous conservons un biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan géographique, nous avons conservé notre exposition sur les actions chinoises et nous avons pris nos bénéfices sur notre surpondération aux actions américaines. En relatif, la Chine a un potentiel de rattrapage des marchés actions supérieur à celle des Etats-Unis et de l'Europe. De plus, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique. Enfin, nous conservons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Sur le plan sectoriel, nous avons pris nos bénéfices sur le secteur des assurances compte tenu d'un potentiel que nous jugeons moins attractif. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé ainsi que sur les services de télécommunication car plus défensifs. Nous maintenons aussi notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières. De plus, nous conservons notre exposition sur les entreprises technologiques en Europe, leurs valorisations nous semblent rester attractives. Secteur Pharmacie : Les enjeux ESG de l'industrie pharmaceutique sont avant tout sociaux, au travers des problématiques d'accès au soin, de qualité produit et de marketing responsable. En terme d'impact, l'industrie pharmaceutique joue un rôle clé dans l'atteinte de la cible n°3 - « Bonne santé et bien-être » - des objectifs de développement durable (ODD) établis par l'ONU. Cet impact peut même aller bien au-delà de l'ODD n°3 puisque le secteur pharmaceutique a permis l'émergence, en un temps record, de plusieurs vaccins contre la COVID-19 ; or ces vaccins ont contribué à la sortie de crise sanitaire qui fût, par répercussion, également sociale et financière.

Septembre 2022

La conjoncture a continué de se dégrader dans les grandes économies avancées en septembre, quoique de façon plus marquée en Europe qu'aux Etats-Unis. En Chine, l'activité reste pénalisée par la persistance de restrictions anti-COVID et les difficultés du secteur immobilier. Sur fond d'inflation toujours très élevée (et encore en accélération en Europe), la Réserve fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne ont, chacune, procédé à une hausse de 0,75% de leurs taux directeurs. Sur les marchés, les actions ont baissé tandis que les rendements obligataires ont fortement progressé. Les marchés de taux d'intérêt sont toujours marqués par une forte volatilité. Les taux restent à la hausse. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Le marché du travail américain reste résilient. En Europe, de plus en plus d'entreprises et de ménages seront significativement impactés par la récente hausse des prix de l'énergie dans les mois à venir lors de la renégociation de leur contrat annuel ou pluriannuel. Dans ce contexte, les banques centrales maintiennent un biais non accommodant. Les banques centrales considèrent que l'inflation reste une priorité. En Europe, les importants volumes d'émission à venir exercent une pression à la hausse sur les taux. La hausse des prix de l'énergie pousse en effet les gouvernements européens à soutenir la demande en plafonnant les prix et en soutenant directement les ménages et les entreprises. Le ton plus agressif des banques centrales a entraîné une nouvelle baisse du marché mondial des actions en septembre. Le MSCI World AC a perdu -8,6% sur le mois. En ce qui concerne les marchés développés, le marché américain a affiché une performance négative ce mois-ci (-9,4%), les valeurs de croissance ayant souffert d'une nouvelle hausse des taux de la Fed. Le marché de la zone euro (-6,4%) a suivi la tendance baissière, le risque de récession augmentant. Le marché japonais a baissé de -7,2%. Sur le front des pays émergents, l'appréciation du dollar a continué de pénaliser le marché des actions émergentes (-9,6%). La Chine a été le principal détracteur et a reculé de -14,2%. En Europe, tous les secteurs ont terminé le mois en territoire négatif. Les secteurs les plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, tels que l'immobilier (-17,0%) et la Tech (-8,1%),

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

ont souffert ce mois-ci. Toujours du côté cyclique, les secteurs de l'industrie (-6,6%) et de la consommation discrétionnaire (-8,0%) ont enregistré de mauvaises performances. La performance positive du secteur de l'énergie générée le mois dernier a été en grande partie effacée ce mois-ci (-4,0%). La surperformance des valeurs dites « Value » par rapport aux valeurs de croissance s'est poursuivie (-5,7% contre -6,5%), les secteurs de l'énergie et de la finance ayant été les principaux contributeurs. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous maintenons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous conservons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Compte tenu de la forte volatilité actuelle sur la dette italienne, en lien avec le contexte politique nous adoptons une position neutre sur ces obligations. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons maintenu notre investissement dans un fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux. Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions pour être un peu plus sous exposé. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique nous apparaît de moins en moins constructif. Nous conservons toutefois nos biais de composition vers une allocation équilibrée en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan géographique, nous avons gardé notre exposition sur les actions chinoises. En relatif, la Chine a un potentiel de rattrapage des marchés actions supérieur à celle des Etats-Unis et de l'Europe. De plus, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique et en même temps nous gardons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Sur le plan sectoriel, nous avons introduit une position aux services à la collectivité, un secteur qui nous paraît bénéficier du contexte de hausse des prix de l'énergie et apporte aussi un côté défensif à notre exposition vis-à-vis du marché. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé ainsi que sur les services de télécommunication car plus défensifs. Nous maintenons aussi notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières. De plus, nous conservons notre exposition sur les entreprises technologiques en Europe, leurs valorisations nous semblent toujours attractives. Secteur Chimie : L'industrie chimique est responsable de 5.8% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. Ces émissions doivent diminuer de près de 10% par rapport au niveau actuel d'ici 2030, malgré une augmentation de 25% de la demande de produits chimiques primaires, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius (AIE, 2022). Les émissions varient selon les activités : en effet, les gaz industriels émettent beaucoup plus que la chimie de spécialité. Par ailleurs, bons nombres de produits chimiques visent à diminuer les émissions de GES de l'industrie en aval, réduisant ainsi les émissions nettes du secteur du secteur. Grâce à l'innovation et des mesures d'optimisation, le secteur s'améliore avec des émissions de GES et des consommations énergétiques qui déclinent en relatif. Au-delà des émissions, une bonne gestion de ressources en eau et des rejets polluants est primordiale afin de protéger l'environnement et la santé des populations.

Octobre 2022

L'économie mondiale continue de décélérer dans un contexte de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt, auxquels s'ajoutent les difficultés spécifiques de la Chine. Le mois d'octobre a été marqué, notamment, par une forte hausse des taux directeurs de la BCE et par un épisode de tensions financières et politiques au Royaume-Uni. Sur les marchés, durant le même mois, les rendements obligataires ont connu un début de stabilisation à des niveaux élevés, tandis que les indices d'actions ont réalisé, en majorité, des performances positives. Les taux restent globalement orientés à la hausse mais commencent à se stabiliser. L'inflation a continué de surprendre à la hausse et a atteint un nouveau record historique à 10,7% dans la zone euro. On note, cependant, un changement de ton dans la communication de certaines banques centrales et notamment de la BCE. Christine Lagarde a reconnu que « l'inflation reste beaucoup trop élevée et restera au-dessus de notre objectif pendant une période prolongée ». Mais, le dernier communiqué de la BCE suggère, également, une préoccupation croissante concernant les risques de récession et la volonté de prendre en compte l'impact du resserrement monétaire déjà effectué. Dans ce contexte où les banques centrales pourraient mieux prendre en compte le ralentissement économique et ralentir le resserrement monétaire, les marchés du crédit se sont bien comportés. Les actions ont profité en octobre de publications de résultats trimestriels globalement rassurantes alors qu'après une forte hausse, les rendements obligataires ont fini par consolider. Le MSCI World AC a progressé de +6,0% sur le mois. Le marché américain affiche

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

une performance similaire à celle de la Zone Euro (+7,8%) malgré des résultats décevants des grandes valeurs technologiques. L'Italie ressort en tête avec une hausse de +10,3%, suivi de la France (+8,5%), l'Allemagne (+8,4%) et de l'Espagne (+8%). Le MSCI Europe fait moins bien (+6,0%), notamment à cause du Royaume-Uni (+2,7%), qui a pâti des tumultes budgétaire et politique mais surtout de son caractère plus défensif dans ce rebond de marché. Le marché japonais a suivi la tendance haussière (+5,7%). Les marchés émergents ont sous-performé et clôturent le mois en territoire négatif (-2,7%). La Chine (-16,4%) est la principale contributrice à cette baisse alors que les marchés d'Amérique Latine se comportent beaucoup mieux (+7,1%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs ». Le secteur de l'énergie reste le principal contributeur (+10,3%). Les secteurs de l'industrie (+9,8%), la technologie (+7,5%) et l'assurance (+7,2%) font aussi mieux que l'indice de référence. En outre, les valeurs dites « Value » (+7,2%) ont surperformé les valeurs de croissance (+4,8%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la forte tension des rendements pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Notre souhait de rester prudent nous a conduit à solder notre exposition sur les dettes subordonnées ainsi que sur le fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. De fait, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique et en même temps nous gardons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Focus sur le secteur des semi-conducteurs : L'industrie des semi-conducteurs est une industrie relativement propre et un catalyseur majeur de la transformation numérique de l'économie mondiale. L'industrie est diversifiée, avec plusieurs modèles d'entreprises principaux, allant des fonderies "pure-play" (non diversifiées) et des entreprises sans usine aux sociétés avec des offres diversifiées qui peuvent inclure des appareils ou des logiciels grand public. Bien que chaque modèle soit confronté à ses propres problématiques ESG, l'industrie des semi-conducteurs est un contributeur relativement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Elle est responsable d'un peu moins de 1% des émissions de GES et de moins de 2% de la consommation d'électricité. La fabrication de puces est gourmande en eau, mais les entreprises de semi-conducteurs sont de plus en plus conscientes du problème et s'y attaquent en optimisant l'utilisation de l'eau et en intégrant les risques de pénurie d'eau dans leurs plans de continuité des activités. L'utilisation de minéraux rares dans certains des processus de fabrication oblige les entreprises du secteur à élaborer des politiques et des processus pour garantir un approvisionnement responsable. Les talents, en particulier ceux issus de milieux divers, restent également un défi permanent. De nombreuses entreprises s'efforcent d'embaucher davantage d'ingénieurs qualifiés issus de minorités et ont mis en place des programmes visant à promouvoir les carrières en sciences et en ingénierie auprès des jeunes femmes. Enfin, l'utilisation responsable des produits par les consommateurs finaux, notamment dans le secteur de la défense, est une préoccupation grandissante, à laquelle les entreprises devraient répondre par une due diligence (vérification diligente) accrue à l'égard des clients. Actualité de l'Agence Française de Développement (AFD) : La 27e édition de la Conférence des parties suscite de nombreuses attentes, malgré un climat de négociation tendu par le contexte de crises internationales. Il s'agira notamment d'avancer sur les questions de financement de l'adaptation et de pertes et dommages, après un enchaînement d'événements climatiques extrêmes qui ont touché pays développés et en développement. L'AFD s'y rend, forte de son expertise et de sa relation privilégiée avec le continent africain, pour apporter des solutions concrètes face aux défis. Après l'Écosse l'an dernier, la 27e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques se tient du 6 au 18 novembre à Charm el-Cheikh, en Égypte. Ce choix symbolique, sur le continent africain, laisse entrevoir les priorités qui présideront au grand rassemblement international sur la transition écologique de nos sociétés. Partenaire historique de nombreux pays d'Afrique, où il concentre plus de la moitié de ses activités, le groupe AFD entend y déployer des solutions co-construites qui font leurs preuves. « Nous sommes en capacité de faire émerger une approche du développement, auquel tous les pays africains doivent avoir accès selon les Objectifs de développement durable, mais qui soit sobre en carbone, résilient et favorable à la nature », fait valoir Mathilde Bord-Laurans, responsable de la cellule Climat et nature à l'AFD. (Source : www.afd.fr).

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Novembre 2022

Au cours du mois de novembre, l'économie mondiale est restée confrontée aux défis de l'inflation très élevée, du resserrement de la politique monétaire dans la majorité des pays, et des difficultés spécifiques (effets de la politique zéro-COVID) de la Chine. Pour l'heure, le ralentissement est moins sévère aux Etats-Unis (moins exposés à la hausse du prix du gaz naturel) qu'en zone euro. Sur les marchés, le rebond des actions s'est poursuivi tandis que les rendements obligataires se sont nettement repliés. Les rendements obligataires affichent une baisse marquée en octobre. Le 10 ans US enregistre un recul de presque 50 points de base pour atteindre 3,5%. Le 10 ans allemand baisse de 32 points de base pour clôturer le mois à 1,8%. Ces mouvements de taux s'expliquent par les bonnes nouvelles du côté de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique. Les marchés ont également bien réagi au discours plus accommodant de la Fed. Lors de son dernier discours à Washington, Jerome Powell a déclaré que "la banque centrale américaine pourrait freiner dès le mois de décembre le rythme de ses hausses de taux" et "nous approchons du niveau qui devrait être suffisant pour faire refluer l'inflation". Les investisseurs anticipent la fin du cycle de hausse de la Fed au premier semestre. Ce contexte a été très favorable aux marchés du crédit. Le rebond des actions du mois d'octobre s'est poursuivi en novembre, parallèlement à la baisse des rendements obligataires. Le MSCI World AC a progressé de +6,1% sur le mois. La correction du dollar a soulagé les marchés qui y sont sensibles et qui étaient survendus. Le MSCI Marchés Emergents ressort en tête ce mois-ci (+11,5%). Les principaux contributeurs sont la Chine (+28,3%) et Taiwan (+17,2%) alors que le MSCI Amérique Latine (-1,7%) qui s'était mieux comporté jusque-là cette année fait moins bien. De même, la Zone Euro a surperformé le MSCI Europe (+8,3% vs +6,8%) en parti grâce au rebond de l'Eurodollar, le Royaume-Uni (+6,7%) est en ligne et la Suisse (+2,7%) ferme la marche. Après un excellent début d'année, le MSCI Japan sous-performe sur le mois, qu'il clôture néanmoins en territoire positif (+2,9%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs », contrairement à la tendance depuis le début d'année. Les secteurs de biens de consommations cycliques (+13,8%) ainsi que la Technologie (+10,3%) sont les principaux contributeurs. Les financières se sont très bien comportées ce mois-ci (+8,7%). Les matériaux (+9,7%) ont fait mieux que l'énergie (+4,9%). En outre, les valeurs de croissance (+7,0%) ont surperformé que légèrement les valeurs dites « Value » (+6,7%) alors qu'elles accusent un fort retard depuis le début de l'année. Dans un contexte de volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, la tendance de novembre s'est néanmoins inscrite avec une baisse des rendements. Nous avons ce mois-ci encore légèrement renforcé notre sensibilité au taux pour qu'elle s'affiche en ligne avec celle de nos indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Nous avons également pris une exposition sur les taux souverains US à 30 ans. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé notre positionnement sur les marchés actions tout en restant relativement sous-exposé. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Nous conservons toutefois nos biais de composition vers une allocation équilibrée en faveur d'actions européennes de qualité. D'un autre côté, nous conservons notre surexposition aux actions américaines. En effet, à court terme, malgré une valorisation relativement plus élevée les actions américaines ont un potentiel de hausse supérieure à celles de l'Europe. De fait, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. Focus sur le Secteur Agroalimentaire : Étant donné que les acteurs du secteur agroalimentaire dépendent principalement de la nature pour leur approvisionnement en matières premières -et des particuliers pour la consommation de leurs produits- les questions environnementales et sociales sont des priorités majeures et étroitement liées pour le secteur. Les défis environnementaux du secteur se situent principalement au niveau de la chaîne d'approvisionnement. En effet, l'agriculture est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 70% des prélèvements hydriques. La biodiversité est affectée par les pratiques de déforestation (huile de palme et soja), la pollution (engrais et fertilisants) et l'utilisation de plastique pour les emballages. Les questions sociales dans le secteur alimentaire se concentrent sur : - 1. La santé des consommateurs : intoxication, nutrition (sel-gras-sucre) et nouveaux enjeux (bio, protéines végétales). - 2. L'impact social en amont : fournisseurs et communautés locales (71% du travail des enfants se fait dans l'agriculture ; les matières premières à risque étant le cacao, le soja, le café et l'huile de palme). Actualité Agence Française de Développement (AFD) : Alors que la Journée mondiale des toilettes, le 19 novembre, défend l'importance de l'assainissement et l'accès à la propreté et à la sécurité de toilettes pour tous, l'Agence française de développement (AFD) finance deux projets phares en Éthiopie. Le premier

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

permettra à 1 million de personnes de bénéficier d'un meilleur accès à l'eau dans 45 villes, et le deuxième à 2,6 millions de personnes d'utiliser des installations sanitaires améliorées et adaptées au genre. Dans les montagnes du sud de l'Éthiopie, à 2 000 mètres d'altitude, la ville de Sodo grouille de vie. Les étals des petits vendeurs se succèdent aux côtés de cafés bondés. Pourtant, jusqu'à récemment, la majorité des 200 000 habitants de cette ville secondaire n'avait pas accès à l'eau potable. À l'échelle du pays, l'Éthiopie est le deuxième pays d'Afrique subsaharienne avec le taux le plus faible d'accès à l'eau potable (52%) et fait partie des 45 pays où le taux d'assainissement est inférieur à 50%. En lien avec les priorités du gouvernement, l'AFD a donc financé deux projets : l'un pour améliorer l'accès à l'eau dans cinq petites et moyennes villes du pays, dont Sodo, et le deuxième pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans 22 villes secondaires, en cofinancement avec la Banque mondiale.

Décembre 2022

Au cours du mois de décembre, les chiffres économiques ont montré une poursuite de la dégradation dans les économies avancées, quoi qu'à un rythme légèrement moindre qu'attendu. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont continué de relever leurs taux directeurs. La Chine a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie. Sur les marchés, les rendements obligataires ont nettement augmenté tandis que le rebond des actions s'est interrompu. Les taux sont restés orientés à la hausse durant le mois de décembre 2022. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a enregistré une hausse de plus de 50pb et a franchi le seuil de 2,4%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,9% à 10 ans. La BCE et la Fed ont pris un virage « hawkish » en décembre face à une inflation plus persistante que prévu. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par le marché du travail tendu et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Le rebond des actions qui a commencé début du 4ème trimestre s'est altéré en décembre en réponse à un sursaut des rendements obligataires. Le MSCI World AC a cédé -4,9% sur le mois. Le marché américain, le plus touché, ressort dernier ce mois-ci (-6,0%). L'Europe fait mieux (-2,8%) en grande partie grâce à la résilience du marché britannique (-1,5%). En Zone Euro (-3,7%), le Portugal ressort en tête, affichant une performance positive de +0,3%, suivi de l'Espagne (-1,4%). Les pays dit « Core » font moins bien, en particulier les Pays-Bas en recul de -5,9% ce mois-ci. Le MSCI Japan sous-performe aussi en Décembre (-5,3%). Les marchés émergents (-2,2%) ont mieux réagi et ont surperformé les marchés développés (-5,2%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+4,8%). En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le rouge à l'exception du secteur bancaire (+0,8%) et de l'assurance (+0,1%). Le secteur de l'IT - secteur notamment impacté par les taux d'intérêt - ferme la marche, en recul de -8,6% sur le mois. Plus globalement, les valeurs de croissance (-3,8%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (-1,8%) qui confirment ainsi leur plus meilleure résilience sur cette année 2022. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la hausse des rendements faisant suite au discours de Christine Lagarde pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Actualité AFD (Agence Française de Développement) : L'AFD accorde plus de 23 millions d'euros de subventions aux organisations françaises et à leurs partenaires locaux de la société civile. Le Comité ONG de l'AFD du 13 décembre 2022 a validé l'attribution de plus de 23 millions d'euros de subventions (23 220 000 €) à 24 OSC françaises pour la mise en œuvre de 25 nouveaux projets dont le budget global s'élève à plus de 41 millions d'euros (41 815 661 €). Parmi ces nouveaux projets, 22 projets seront déployés sur le terrain pour soutenir : - la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement d'énergie renouvelables (5 projets), - l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes (6 projets), - la protection de l'enfance (3 projets), - le contrôle citoyen et la liberté d'information (3 projets), - le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire (2 projets), - l'accès à des services de santé de qualité et pour toutes et tous (3 projets). 3 projets d'intérêt général permettront également de développer des actions d'éducation à la citoyenneté et

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

de structurer le milieu associatif français, notamment sur l'approche territorialisée, sur la mondialisation des droits humains au travail et sur les modes de coopération.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 et de son benchmark s'établissent à :

- Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 en devise EUR : -6,10% / -0,02% avec une Tracking Error de 3,73%
- Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L en devise EUR : -6,09% / -0,02% avec une Tracking Error de 3,41%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	16 576 314,85	8 064 588,03
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	2 539 108,14	9 239 391,63
Amundi Euro Bond ESR - S	2 775 842,34	2 100 723,99
Amundi Euro Equity ESR S C	2 605 200,78	1 340 682,66
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	631 388,16	1 711 320,68
AMND INDEX MSCI EM ASIA SRI UCITS ETF DR	994 164,74	681 543,32
Amundi Euro Moderato Esr Part S		1 665 021,65
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)		1 512 189,19
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT	962 082,20	252 619,70
AMUNDI CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI ACTION P C		934 666,37

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,99%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **-90 185,86 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **-88 824,90 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

-88 745,08 EUROS pour l'action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3
-79,82 EUROS pour l'action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L.

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : 661 843,35 EUROS et se décompose comme suit :

Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 :
Capitalisation : 661 668,45 EUROS.

Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L :
Capitalisation : 174,90 EUROS.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	31 542 938,77	34 454 776,76
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	31 542 938,77	34 454 776,76
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 764 052,27	31 710 709,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	2 778 886,50	2 744 067,30
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 016,50	2 016,50
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 016,50	2 016,50
COMPTES FINANCIERS	62 520,16	40 658,42
Liquidités	62 520,16	40 658,42
TOTAL DE L'ACTIF	31 607 475,43	34 497 451,68

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 999 629,38	34 088 400,00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	467 161,77	352 959,30
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	194 681,58	125 739,60
Résultat de l'exercice (a, b)	-88 824,90	-102 627,14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	31 572 647,83	34 464 471,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	34 827,60	32 979,92
Opérations de change à terme de devises		
Autres	34 827,60	32 979,92
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	31 607 475,43	34 497 451,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	407,67	
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 481,98	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	7 889,65	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	190,28	41,28
Autres charges financières		
TOTAL (2)	190,28	41,28
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 699,37	-41,28
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	97 885,23	81 292,16
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-90 185,86	-81 333,44
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 360,96	-21 293,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-88 824,90	-102 627,14

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010440156 - Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0013443785 - Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L	Capitalisation	Capitalisation

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 464 471,76	23 410 342,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	673 616,35	12 013 985,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 474 808,59	-1 420 497,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	564 326,23	158 731,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-395 483,33	-58 053,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-39 679,55	
Frais de transactions	-2 524,00	-2 729,98
Différences de change	89 165,25	8,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 216 250,43	442 225,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 879 323,72	336 926,71
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-336 926,71	105 299,22
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-90 185,86	-81 333,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		1 792,52 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	31 572 647,83	34 464 471,76

(*) 31/12/2021 : Résultat de la fusion absorption de la sicav DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2 (C/D et L) en date du 01 septembre 2021 sur la VL du 31 août 2021.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							62 520,16	0,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	62 520,16	0,20								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	202 458,96	0,64						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	30 470,57	0,10						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	2 016,50
TOTAL DES CRÉANCES		2 016,50
DETTES		
	Frais de gestion fixe	34 702,96
	Autres dettes	124,64
TOTAL DES DETTES		34 827,60
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-32 811,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3		
Actions souscrites durant l'exercice	10 917,352	673 296,07
Actions rachetées durant l'exercice	-23 626,083	-1 447 218,29
Solde net des souscriptions/rachats	-12 708,731	-773 922,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	524 351,722	
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L		
Actions souscrites durant l'exercice	3,338	320,28
Actions rachetées durant l'exercice	-277,790	-27 590,30
Solde net des souscriptions/rachats	-274,452	-27 270,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	293,097	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	97 757,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	128,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Le compartiment DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 de la SICAV DANONE.COMMUNITIES a souscrit irrévocablement un engagement d'un montant de 4 030 000 euros envers le FPS DANONE COMMUNITIES.

Au 30/12/2022, le montant libéré s'élève à 3 491 249,51 euros.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			28 764 052,27
	LU2300294589	AMND INDEX MSCI EM ASIA SRI UCITS ETF DR	202 458,96
	FR0010830844	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	2 559 482,75
	FR0013187325	Amundi Euro Bond ESR - S	2 381 107,15
	FR0013187358	Amundi Euro Equity ESR S C	1 356 130,17
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	8 533 909,45
	FR0011089424	Amundi Euro Moderato Esr Part S	6 746 173,44
	LU1328848970	AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND I2 EUR C	327 255,35
	LU1861134382	AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	1 180 129,89
	FR0013472479	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI	2 838 262,63
	FR0010638676	BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	325 955,00
	FR0013188737	IMPACT GREEN BONDS I2 (C)	2 313 187,48
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			28 764 052,27

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-88 824,90	-102 627,14
Total	-88 824,90	-102 627,14

	30/12/2022	31/12/2021
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-88 745,08	-102 453,11
Total	-88 745,08	-102 453,11

	30/12/2022	31/12/2021
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-79,82	-174,03
Total	-79,82	-174,03

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	467 161,77	352 959,30
Plus et moins-values nettes de l'exercice	194 681,58	125 739,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	661 843,35	478 698,90

	30/12/2022	31/12/2021
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		478 485,46
Capitalisation	661 668,45	
Total	661 668,45	478 485,46

	30/12/2022	31/12/2021
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	174,90	213,44
Total	174,90	213,44

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	21 715 460,88	22 988 565,35	23 410 342,12	34 464 471,76	31 572 647,83
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 en EUR					
Actif net	21 715 460,88	22 988 465,48	23 390 985,15	34 405 970,07	31 544 278,63
Nombre de titres	358 507,078	369 801,796	371 767,265	537 060,453	524 351,722
Valeur liquidative unitaire	60,57	62,16	62,91	64,06	60,15
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,29	0,39	0,65	0,89	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					1,26
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,18	-0,18	-0,19	-0,16
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L en EUR					
Actif net		99,87	19 356,97	58 501,69	28 369,20
Nombre de titres		1,000	191,213	567,549	293,097
Valeur liquidative unitaire		99,87	101,23	103,07	96,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,43	0,37	0,59
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,14	-0,30	-0,27

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	EUR	24,133	2 559 482,75	8,10
Amundi Euro Equity ESR S C	EUR	9 172,4	1 356 130,17	4,29
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	8,541	8 533 909,45	27,03
Amundi Euro Moderato Esr Part S	EUR	67 367,42	6 746 173,44	21,37
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI	EUR	3 226,325	2 838 262,63	8,99
BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	EUR	100	325 955,00	1,03
IMPACT GREEN BONDS I2 (C)	EUR	264,653	2 313 187,48	7,33
TOTAL FRANCE			24 673 100,92	78,14
LUXEMBOURG				
AMND INDEX MSCI EM ASIA SRI UCITS ETF DR	USD	6 058	202 458,96	0,65
Amundi Euro Bond ESR - S	EUR	27 867,785	2 381 107,15	7,54
AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND I2 EUR C	EUR	2 554,886	327 255,35	1,04
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	16 220	1 180 129,89	3,73
TOTAL LUXEMBOURG			4 090 951,35	12,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			28 764 052,27	91,10
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
FRANCE				
FCPR DANONE COMMUNITIES A	EUR	4 030	2 778 886,50	8,81
TOTAL FRANCE			2 778 886,50	8,81
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			2 778 886,50	8,81
TOTAL Organismes de placement collectif			31 542 938,77	99,91
Créances			2 016,50	
Dettes			-34 827,60	-0,11
Comptes financiers			62 520,16	0,20
Actif net			31 572 647,83	100,00

Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3	EUR	524 351,722	60,15
Action DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L	EUR	293,097	96,79

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (SICAV) FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 **un compartiment de la SICAV DANONE.COMMUNITIES**

Code ISIN : (C/D) FR0010440156

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Cette SICAV est gérée par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3, vous investissez dans des instruments de taux des pays de l'Union Européenne, dans des actions internationales, et dans des entreprises à caractère social.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée supérieure à l'€STR capitalisé +2 %, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

De plus, le compartiment favorise des investissements ayant une approche socialement responsable en investissant, par le biais d'un fonds professionnel spécialisé (FPS), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

A titre indicatif, les critères ESG peuvent être : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme pour la dimension environnementale ; la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

Le compartiment met en œuvre une stratégie fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques sur l'ensemble des marchés de taux et d'actions via une gestion de type flexible. Elle sélectionne des OPC essentiellement monétaires et obligataires et des OPC d'actions internationales.

L'exposition du compartiment aux produits de taux pourra varier dans une fourchette comprise entre 60% et 100% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 6.

L'exposition du compartiment aux actions pourra varier dans une fourchette comprise entre 0% et 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change pourra varier dans une fourchette allant de 0% à 30% de l'actif net.

La sélection d'OPC est faite en privilégiant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable). Le compartiment investit également dans des entreprises à caractère social à travers un fonds professionnel spécialisé (FPS danone.communities).

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvestis et/ou redistribués sur décision de la SICAV.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de cette SICAV reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT
RESPONSABLE S3

Identifiant d'entité juridique :
969500IC0Q16ZMFAO855

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **43,04%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **C+**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **D+**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	Fonds communs de placement	26,99%	FRA

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/01/2022** au **31/12/2022**

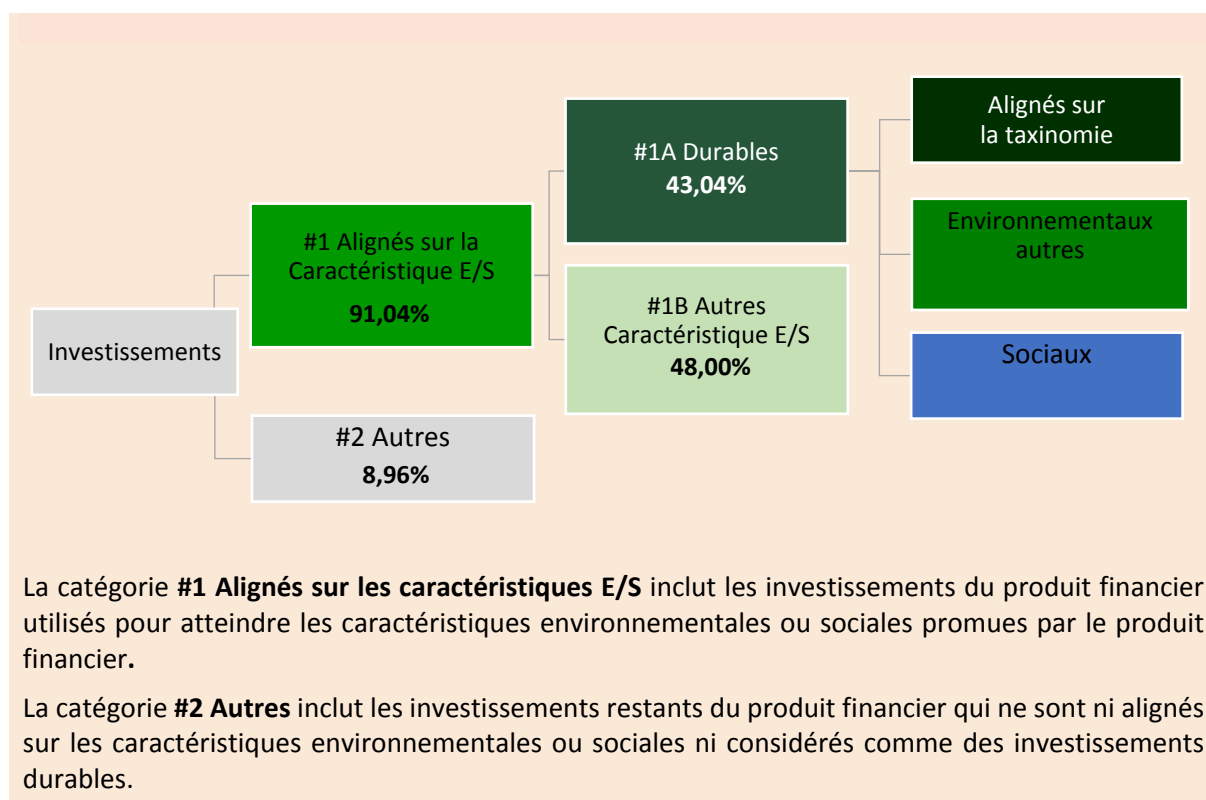
AMUNDI EURO MODERATO ESR	Fonds communs de placement	21,34%	FRA
AMUNDI RESPONS INVEST - EURO CRE SRI - S	Fonds communs de placement	8,98%	FRA
FCPR DANONE.COMMUNIT	Fonds communs de placement	8,86%	FRA
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TM BD SRI-I	Fonds communs de placement	8,09%	FRA
AMUNDI EURO BOND ESR - S(C)	Fonds communs de placement	7,53%	FRA
AMUNDI RESP INV - IMPACT GREEN BD-I2	Fonds communs de placement	7,32%	FRA
AMUNDI EURO EQUITY ESR - S(C)	Fonds communs de placement	4,29%	FRA
AMU INDEX MSCI WORLD SRI - UCITS ETF	Fonds communs de placement	3,80%	LUX
A-F EURO SUB BOND ESG-I EUR	Fonds communs de placement	1,03%	LUX
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR -IC	Fonds communs de placement	1,03%	FRA
AMUNDI INDEX MSCI EM ASIA SRI - UCITS ET	Fonds communs de placement	0,64%	LUX



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

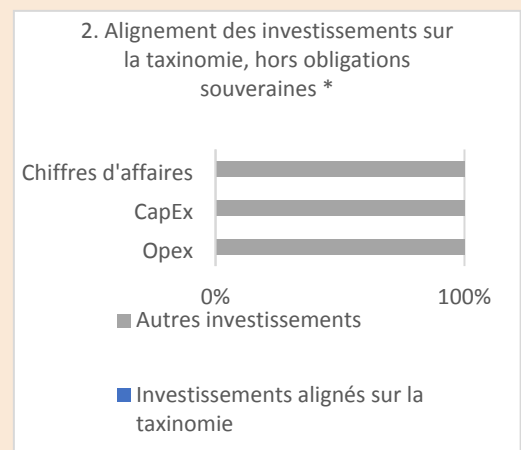
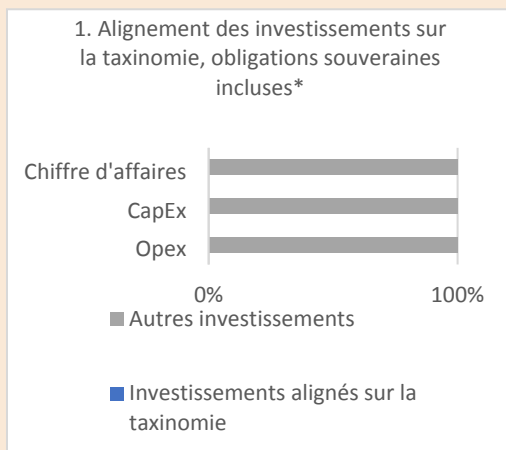
Secteur	% d'actifs
Fonds communs de placement	99,90%
Liquidités	0,10%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.


Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des

sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **39,63%** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

DANONE COMMUNITIES
SICAV
91-93 boulevard Pasteur
75015 PARIS
498 044 932 RCS PARIS

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT